



SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 INFORMAZIONE  
 INFORMAZIONE



**MARIA GENTILE**

# Un visage pour l'héroïsme

**HOMMAGE**

*Sylvie Rocard  
 et la paix  
 selon Michel*



**GRAND ANGLE**

*Frédéric Benetti,  
 président  
 du TC d'Ajaccio*



1,60€



ÉDITOS P2 • SETTIMANA CORSA P3 • AGENDA P22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU  
A MODU NOSTRU

## S'alzanu e voce

Sabbatu, trà u cantu è u ghjocu à ballò, l'attività di i Bastiacci nant'à a rete sociale Facebook hè stata particularmente impurtante. U numeru di statuti, ritratti, cummenti, spartere, hè cresciutu assai in furia, da 8 ore à 10 ore di sera. S'hè parlatu ben intesu di a 28esima ghjurnata di u campjunatu di lega 1 mentre a quale u SC Bastia ricevia à l'AS Saint-Étienne. Ma ci hè statu dinù in core di tutte l'interazzione a terza serata di l'audizione à l'ochji piatti di The Voice nant'à TF1. Nant'à u puntu spurtivu, u Sporting hè statu, una volta di più, castigatu. Durante a partita eppo ancu dopu. Durante, perchè i ghjucadori di Rui Almeida si sò ritrovi torna sanzianati da un cartone rossu, colpa à un gestu micca ammaestratu di u defensore turchinu Nicolas Saint-Ruf. A vista di a ferita di u mezu terrenu verde, Vincent Pajot, hè stata spettaculare è cummuvente per tutti. Qualchi minutu dopu, u mezu terrenu di l'AS Saint-Etienne, Fabien Lemoine, hà ricevutu anch'ellu un cartone rossu quasi per a listessa malfatta chè Nicolas Saint-Ruf, quellu chì hà suffertu sta volta ghjè statu u bastiacciu Abdelhamid El Kaoutari. Eccu ciò ch'ellu si pò ritene d'un scontru assai chjosu induve e duie squadre anu finitu à parità 0 à 0. Tandù, u SCB ferma in pusizione di falà in lega 2. Un risultatu chì hà fattu alzà a voce à un gruppu di sustenidori cù i dirigenti di u club, u filmettu publicatu da Corse-Matin mostra una scena dura chì prumette torna lindumani difficiuli. Sta situazione più chè tesa à u Sporting hè stata ancu di grazia appena adulcita da u passaghju riesciutu à The Voice di u gruppu Incantesimu chì hà alzatu e so voce dinù è a nostra bandera. I giovani cantadori bastiacci ci l'anu fatta à seduce a ghjuria cumposta da Florent Pagny, Zazie, M. Pokora è Mika cù u quale anu decisu di cuntinuà u so parcorsu ind'u programma televisivu seguitatu l'astra sera da più di 7 milioni di persone. A so versione di a famosa canzona «Zombie» di The Cranberries à l'usu corsu hè stata apprezzata assai da i media è a ghjente. Ghjè statu propiu un incantu è ghjè un onore per a Corsica d'avè una giuventù cusi ingeniosa è passiuata. Forza à Florian, Yvan è Joseph-Antoine. Pregghemu li puru, di core, una strada musicale longa è fiurita. È forza Bastia! ■

HUMEUR

## La faute à Eve !

Mercredi 8 mars, c'était la traditionnelle Journée internationale des femmes. Traditionnelle parce qu'elle n'est qu'une journée symbolique et que le chemin pour qu'elle disparaisse est encore long même si on doit reconnaître le travail de Laurence Rossignol, ministre de la Famille, de l'Enfance et des Droits des femmes.

Certains parlent de guerre, d'assassinat politique, de résistance, de coup d'Etat pour sauver leur honneur, leur égo. Mais dans l'ombre de cette usurpation de mots, il y a les vrais maux de celles qui doivent toujours faire face à une mentalité moyenâgeuse. Médaille d'Or de la créterinerie à Janusz Korwin-Mikke, eurodéputé polonais qui n'a pas hésité à affirmer, le 1<sup>er</sup> mars dernier lors d'une session sur les inégalités salariales, que les femmes devaient être moins payées que les hommes car qu'elles étaient plus faibles, moins intelligentes et plus petites. Avec pour argument, la place des dames dans le classement mondial du jeu d'échecs.

Plus proche de nous, le 6 mars à 13h, une dépêche AFP annonçait que l'affaire Denis Baupin était classée sans suite pour «prescription même si certains faits étaient susceptibles d'être qualifiés pénalement» dit le Procureur de Paris. Et là, forcément, on entre en résistance car les maux sont plus forts que les mots. La justice n'a fait qu'appliquer la loi. Mais une question pourrait être posée aux candidats de cette campagne présidentielle. À quand la fin de la prescription pour porter plainte contre le viol et le harcèlement sexuel? Mais me revient soudain une phrase de Simone de Beauvoir, «Personne n'est plus arrogant envers les femmes, plus agressif ou méprisant, qu'un homme inquiet pour sa virilité.» Reste que, pour l'instant, rien n'est plus destructeur physiquement et moralement pour une femme que d'être la victime de cette inquiétude! ■

dominique.pietri@yahoo.fr



**Vous** vivez  
en Centre-Corse,  
dans le Cap,  
la région de Bonifacio  
ou le Sartenais,  
vous avez  
une bonne connaissance  
de la vie publique,  
culturelle, associative  
et sportive  
dans votre bassin de vie?  
**Vous** souhaitez mettre  
en lumière les initiatives  
qui y voient le jour?  
**Vous** aimez écrire et/ou  
prendre des photos?  
**L'ICN recherche ses  
correspondants locaux.**

Écrivez-nous :

[journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE** ©

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

**BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION**

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

**BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION**

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

**RÉDACTION**

• Elisabeth Milleliri • [informateur.corse@orange.fr](mailto:informateur.corse@orange.fr)

• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec *Alta Frequenza* et *Télé Paese*

**AVEC LA COLLABORATION DE :**

Batti, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

**Comité de surveillance :**

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

**Conseillers :** Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

**IMPRIMERIE** AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 | 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>

## POLITIQUE

## UNE VISITE PRÉSIDENTIELLE « NORMALE »... QUI LAISSE UN ARRIÈRE-GOÛT AMER AUX ÉLUS INSULAIRES

**Le déplacement de François Hollande en Corse, le 2 mars dernier, n'a pour le moins pas conquis les élus. Tour d'horizon.**

À un mois et demi de la fin de son mandat, on n'attendait pas grand chose de sa visite sur l'île. La seconde seulement de son quinquennat. Le 2 mars le Président de la République, François Hollande, était en Corse pour un déplacement éclair. Matinée à Ajaccio. Cérémonie à la mémoire de Michel Rocard en Balagne. Rencontre avec des élus du Cap Corse. Et enfin hommage aux acteurs du secours à Furiani. Un agenda serré pour une visite au pas de course dont peu de choses seront retenues. Le discours prononcé face à l'hémicycle de l'Assemblée de Corse ne restera notamment pas dans les annales... Le propos d'une demi-heure s'est en effet avéré sans annonce, sans surprise, sous forme de bilan de fin mandat. Et a laissé un arrière goût plutôt amer aux élus corses.

Du côté de la majorité, quelques minutes après le départ du « président normal », le conseiller exécutif Jean-Christophe Angelini a fait part de son dépit: « Nous n'avions pas d'attentes particulières compte tenu de ce qui précédait cette visite en termes d'annonces, mais quand même dans les rangs des élus de la Corse, par delà les frontières de la majorité, on sent une grosse amertume. On aurait pu penser que compte tenu du fait qu'il ne sollicite pas de renouvellement de son mandat, une perspective pouvait être donnée. Ça n'a pas été le cas. C'est véritablement dommage pour la Corse. Je pense que c'est une occasion manquée pour

le Président de la République et au delà pour l'État français. »

À gauche, la conseillère territoriale Maria Guidicelli s'est voulue plus conciliante: « J'ai le sentiment que ce qu'il a voulu nous dire, c'est que pour que la Corse puisse demain continuer dans la voie du progrès, il faut qu'elle soit elle-même et surtout responsable dans ses choix, dans sa capacité à construire des consensus, sans jamais remettre en cause sa place dans la République bien sûr. »

Sur les bancs de la droite, Camille de Rocca Serra, lui, n'a pas mâché ses mots: « Il ne pouvait certes pas engager l'avenir, mais de l'entendre dire sous forme de menace qu'on pourrait mettre en cause la collectivité unique c'est faux. Personne ne la remettra en cause, la question c'est de la parfaire. Pour le reste, il n'a rien offert. C'est le petit bilan de la fin d'un quinquennat médiocre. »

Les trois conseillers territoriaux du Front National avaient pour leur part choisi de ne pas participer à cette visite pour deux raisons: « On peut se demander si, sans l'hommage à Michel Rocard, le Président de la République se serait déplacé. La Corse et les Corses méritaient certainement mieux. De plus, il s'agit d'une visite de fin de règne qui n'apporte rien de concret à la Corse comme l'a démontré son discours et qui confirme la précipitation avec laquelle se met en place la collectivité unique », ont-ils indiqué dans un communiqué de presse. ■ Manon PERELLI

## BIODIVERSITÉ ET URBANISME À AJACCIO

## DES WEB-REPORTERS EN HERBE SUR LE TERRAIN

**Une classe de seconde du Lycée Fesch participe au projet Raconte ta ville organisé par le réseau Canopé. Dans ce cadre, ils étaient le 6 mars à la Maison Carrée afin d'interviewer le député-maire.**



Photo Manon Perelli

Une vingtaine de reporters en herbe a investi la salle du conseil municipal d'Ajaccio le 6 mars. Dans le cadre du projet Raconte ta ville, une classe de seconde du lycée Fesch était en effet reçue par le député-maire de la ville. Le projet, créé par le réseau Canopé, propose à des lycéens de produire un web-documentaire sur leur ville et le développement durable, à partir de situations réelles qui prennent en compte la cohésion sociale, l'environnement et le développement économique. Intitulé *Ajaccio ville durable?* le reportage des jeunes Ajacciens est principalement axé sur l'urbanisation et le développement durable et s'intéresse plus particulièrement à la biodiversité et à la gestion des espaces verts et remarquables de la ville. Pour ce projet interdisciplinaire, ils sont accompagnés par leurs professeurs d'histoire-géographie, Isabelle Marcangeli; d'anglais, France Angela Battini; de SVT, Valérie Chaignard et de physique-chimie, Marie-Laure Muselli.

En amont de cette rencontre à la mairie, ils ont réalisé plusieurs sorties sur le terrain à la Parata, à Capitellu, ou encore aux Milelli

afin de réaliser prises de vue et vidéos qui serviront de matière au reportage. En décembre, les apprentis reporters ont même participé à une « cartopartie » avec la Capa, à l'occasion de laquelle ils ont identifié les lieux et espaces remarquables à travers la ville. « Après ces sorties, ils se sont posés des questions, et ont eu l'idée pour monter leur web-documentaire d'interviewer le maire », explique Isabelle Marcangeli.

Le temps d'une heure, Laurent Marcangeli s'est prêté volontiers au jeu. L'interview a pris la forme d'une vingtaine de questions très pertinentes tournées vers des problématiques diverses telles que la place accordée à la biodiversité dans la politique de la ville, les moyens mis en œuvre pour protéger les palmiers du charançon rouge, mais aussi le développement des zones péri-urbaines et l'attention à donner ce phénomène, la gestion du trafic en ville, ou encore les politiques d'inclusion. Le web-documentaire devrait être finalisé d'ici la fin de l'année scolaire et être diffusé sur Internet en juin. ■ Manon PERELLI

MARIA GENTILE

# Un visage pour l'héroïsme

**Il fut un temps où s'indigner ne signifiait pas balancer des tweets plus ou moins bien sentis mais risquer sa vie en écoutant son cœur.**

**Le temps de Maria Gentile, la petite fiancée de Poghju d'Oletta devenue héroïne par amour.**

**Bien qu'elle ait inspiré plusieurs auteurs, nul n'avait encore songé à lui donner un visage. Un oubli réparé depuis ce 8 mars.**

REPÈRES

Le 25 septembre 1769, plusieurs patriotes corses sont roués et exécutés par les troupes françaises. Les corps sont exposés sur la place du couvent Saint-François à Oletta, pour l'exemple, avec interdiction absolue à quiconque de s'en approcher, sous peine de mort. La jeune fiancée de l'un des suppliciés ira pourtant, à la nuit tombée, lui donner une sépulture. Jugée sur place, elle assume son acte, mais Noël de Jourda, comte De Vaux, Général en chef des armées du Roy, lui accorde sa grâce. Maria Gentile était son prénom, mais on ne connaît pas son nom avec certitude, pas plus que celui de son fiancé. Elle a inspiré plusieurs œuvres littéraires – pièces de théâtre dont *U Maceddu* de Rinatu Coti et plus récemment *La passion de Maria Gentile*, de Marie Ferranti; mais aussi poèmes et lamenti dont un de Jacques Fusina. Rien en revanche en matière d'iconographie: le premier artiste à en livrer une représentation est Gabriel Diana. Né en 1942 à Orbetello, en Toscane, cet ingénieur de formation a choisi en 1998 de se consacrer définitivement à sa passion pour l'art, et plus particulièrement la sculpture. Son œuvre, à laquelle est dédiée le Dian'Arte Museum, lui a valu entre autres distinctions, d'être fait en 2006 Cavaliere della Repubblica Italiana.

Il est des figures historiques dont les traits ne sont pas passés à la postérité. Maria Gentile est de celles-là. On sait finalement assez peu de choses à propos de celle qu'on surnomme volontiers l'Antigone corse. On ignore son nom exact, comme celui de son bien-aimé, on ne dispose d'aucun portrait d'elle, ni même d'une description. Et si le souvenir de son acte s'est maintenu jusqu'à nos jours, s'il a inspiré différents textes, le personnage n'a pas suscité une imagerie comme ont pu le faire d'autres héros populaires de l'histoire de la Corse, tel Sambucucciu d'Alandu, dont le peintre Novellini avait imaginé les traits, plus de 500 ans après sa mort.

Maria Gentile était donc une héroïne sans visage. Du moins elle l'était il y a peu encore. Ce 8 mars, en effet, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, un buste en bronze de la jeune révoltée de Poghju d'Oletta, réalisé par le sculpteur et peintre Gabriel Diana, a été dévoilé dans le hall d'honneur de l'Hôtel de la Collectivité territoriale de Corse, à Ajaccio.

Une œuvre de commande? Oui et non... comme explique l'artiste avec un brin de malice. «Je définirais plutôt ça comme un défi que je me suis lancé, face à une astucieuse provocation. Un jour, le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni – qui par ailleurs est un ami – est venu me voir au musée (NDLR: le Dian'Arte museum, à Borgo) pour me demander de réaliser une sculpture pour la Collectivité territoriale de Corse. J'ai été ravi à l'idée qu'enfin j'allais faire partie des artistes «subventionnés» par une institution qui m'a depuis toujours nié la moindre aide! Mais j'ai aussitôt déchanté lorsqu'il m'a dit que la collectivité n'avait pas les moyens de me la payer. Passé ce «stupéfiant moment d'incompréhension» et après m'être laissé attendrir, est née l'idée de défier ce qui aurait dû être mon instinctive réaction...» C'est-à-dire, sans doute, de répondre que contrairement à certaines idées reçues, un artiste ne vit pas de l'air du temps mais de son art. Cependant, il faut croire que la perspective de travailler pour la gloire,



Photos DR

au nom de l'amitié et pour les beaux yeux de Maria, n'était pas totalement pour déplaire à Gabriel Diana. Peut-être même s'est-il laissé prendre au jeu du défi à relever. Car outre le fait de créer *gratis pro Deo*, l'artiste s'est également laissé convaincre de tenir des délais très courts. «*Seulement deux mois de travail, car la sculpture devait être inaugurée le 8 mars. Un record, dirais-je, si vous considérez le travail qu'il y a. Pour sa création en atelier d'abord, en fonderie ensuite et puis pour la finition et les patines! Car il y a bien trois patines différentes sur ce buste... Je pense que personne en Corse, et bien peu ailleurs, n'est capable d'une telle performance.*»

Et voilà donc Gabriel Diana confronté à la délicate mission de créer l'image officielle de l'Antigone nustrale. Avec, pour toute source d'inspiration, ce que tout un chacun peut savoir de l'histoire de la jeune fille. Assez rapidement, cela dit, un visage s'est imposé à lui, sans aller chercher quelque modèle que ce soit. «*Le fruit de mon imagination naît de la science de ma propre créativité, aboutie par la prise de conscience de la personnalité qui habitait cette Antigone corse. Lorsqu'on est touché par l'émotion et que l'on maîtrise technique et créativité, l'image apparaît immédiatement et la sculpture est dans le sac de plâtre. Il suffit de laisser courir les mains et la spatule.*» De même, s'est imposé «*incontestablement*» le choix du bronze. «*J'aurais tout aussi bien pu la réaliser en marbre statuaire de Carrare, comme tant d'autres de mes œuvres, mais les délais techniques m'en ont empêché*».

La Maria Gentile de Gabriel Diana déroutera peut-être ceux qui l'imaginaient avec l'allure d'une passionaria. Elle n'a rien de commun, par exemple, avec l'imagerie qu'a pu susciter la Colomba de Mérimée, à laquelle on confère volontiers des traits aquilins, une beauté hautaine voire farouche, un regard de braise.

Au premier abord, on se trouve face à une physionomie empreinte de douceur, paisible. Cheveu tiré en chignon sage, port de tête élé-

gant sur un long cou droit et robuste, cette Maria a la beauté discrète, une expression bienveillante et un rien songeuse. Le visage d'une jeune fille dont les vieux de son village auraient pu dire «*c'est une brave petite*», et qui ne semble aspirer qu'à une vie simple et tranquille au côté de l'élue de son cœur. De la sorte, le sculpteur rompt avec les clichés faciles sur la trop fameuse gueule de l'emploi. C'est que la passion, le courage, l'oubli de soi-même ne sont peut-être pas donnés à tous mais ils peuvent naître dans le cœur de gens qu'on croyait jusque là très ordinaires, que rien, a priori, ne semblait prédestiner à braver les interdits, les périls. Et les pousser à sortir du rang pour défier des ordres ou des lois iniques. Notre Antigone à nous n'était pas fille de roi. Aucun oracle ne pesait sur son sort ou celui de sa lignée.

Héroïne populaire, la Maria Gentile sortie de l'atelier de l'artiste l'est aussi du fait que ses traits peuvent nous sembler étrangement familiers. Ils renvoient à des femmes de notre quotidien ou de notre enfance, capables de faire montre d'une infinie tendresse comme de se montrer inflexibles lorsqu'elles estiment que les circonstances l'exigent. Et, estime Gabriel Diana, la plus belle rétribution qu'il pourrait recevoir pour cette sculpture serait d'entendre quelqu'un s'exclamer face à elle: «*Maria! Je te reconnais ...*»

Au reste, dans ce buste, il y a une autre Maria. En fonction de l'angle sous lequel on l'observe, se révèlent une personnalité résolue, une force d'âme. Car ce visage paisible parle aussi de l'accomplissement de ce qui est juste. Ainsi le sculpteur fait-il co-exister deux femmes. La jeune fille sans histoire, a priori appelée à devenir une épouse et une mère sans histoire – et qui de fait, rappelle Gabriel Diana «*a ensuite épousé le frère de son fiancé*». Et l'amante révoltée que plus rien n'arrête, qui ne se renie pas face à la perspective de la mort et qui entre dans l'Histoire. Là est le fascinant «*puzzle d'une femme devenue héroïne par amour*». ■ Elisabeth MILLELIRI

FRÉDÉRIC BENETTI

# Le plus jeune président de TC est à Ajaccio



## **Marié, papa d'un jeune garçon, Frédéric Benetti a 45 ans.**

### **Il a pris la suite de Paul Scaglia à la tête de cette institution**

### **à laquelle il entend donner pleinement son rôle d'accompagnement**

### **des entreprises et de prévention de leurs difficultés.**

**P**aul Scaglia a quitté ses fonctions après 8 années passées à la tête de l'institution judiciaire. Frédéric Benetti lui succède. C'est un choix assumé après 8 ans de présence en qualité de juge : ces fonctions correspondent à son parcours personnel et universitaire. En effet, après des études de droit à l'Université de Nice Sophia-Antipolis et l'obtention d'un DESS à 24 ans, Frédéric Benetti a été admis à l'Institut d'études judiciaires (IEJ) qui assure la préparation à l'examen d'accès à l'école des avocats. À l'issue de cette solide formation juridique, il a choisi de rentrer en Corse où il a repris, avec son frère, les rênes de l'entreprise familiale d'installation et d'entretien de chaudières et chauffe-eau, un établissement qui compte 17 salariés. Pour parfaire ses connaissances, il a également suivi une formation en comptabilité et gestion à l'Agence pour la formation professionnelle des adultes (Afp).

Cette année, le tribunal de commerce qu'il préside accueille un nouveau juge, André Balbi, mais connaît également des modifications organisationnelles. Ont ainsi été créées différentes délégations dont la plus importante est la «délégation au service de l'entreprise» qui est en charge de la détection et de la prévention des difficultés. L'analyse de différents indicateurs dont le tribunal est destinataire permet de se faire une idée des difficultés qu'une entreprise pourrait être susceptible de rencontrer avant même que celles-ci ne surviennent. «Les détecter, c'est les anticiper et se donner les moyens de les éviter», remarque Frédéric Benetti. *Un tribunal de commerce n'est pas là uniquement pour sanctionner. C'est une idée encore trop souvent répandue. Les chefs d'entreprises n'osent pas venir vers nous, et quand ils arrivent, souvent il est déjà trop tard. C'est pourquoi nous avons mis en place cet outil. Nous convions ceux dont la situation pourrait se dégrader – parfois avant même qu'ils ne s'en rendent compte – à venir nous rencontrer afin de les informer de tous les moyens de prévention que leur offre la loi [mandat ad hoc, procédures de sauvegarde, etc.] Entre mars et avril, nous pensons en rencontrer environ 60. Et nous en rencontrerons, je pense, 150 à 200 dans le courant de l'année. Notre seul objectif étant qu'ils prennent conscience de leurs difficultés et des solutions qui existent pour s'en sortir.»*

Par ailleurs, le Tribunal de commerce d'Ajaccio, toujours dans cet esprit de préservation du tissu entrepreneurial insulaire, travaille en étroite collaboration avec Olivier Mosconi, responsable de la cellule de détection des difficultés mise en place au sein de l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) par son président Jean-Christophe Angelini, et la cellule de détection de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Corse-du-Sud organisée par Pierre Acquaviva, directeur de l'action économique et de l'entreprise, et Bérangère Rodeville de la cellule entreprises en difficultés. «Notre travail est complémentaire», souligne le jeune président du tribunal de commerce. *Ces structures sont là pour aider économiquement. Nous, nous sommes là pour aider judiciairement.»* Autre évolution, toujours dans le cadre de la prévention, la mise en place d'un réseau privé virtuel des avocats (RPVA),

un mode dématérialisé de traitement des litiges en lien avec le barreau d'Ajaccio et son nouveau bâtonnier, Stéphane Nesa, afin de désengorger les audiences et de faciliter les procédures. Il devrait être opérationnel dès avril.

Tout ceci est essentiel. En effet, l'exercice 2016 ne fut pas très favorable. Frédéric Benetti souligne d'ailleurs qu'il était celui d'une année couperet, soldant notamment des passifs accumulés les années précédentes. *«Depuis 2009, les choses ne cessent de se dégrader. On a subi les effets de la crise mais aussi toutes les problématiques spécifiques à la Corse. Nos deux secteurs phares sont le BTP et le tourisme. Le BTP a particulièrement souffert des blocages des PLU [plan local d'urbanisme]. Les projets, travaux et les constructions n'ont pu aboutir alors que souvent des frais avaient été engagés. Des entreprises se sont trouvées sans carnet de commandes, sans perspective et sans finance... Concernant le tourisme, les grèves ont une nouvelle fois eu un effet dévastateur.»* Quant au commerce de proximité, dans les centres villes, il pâtit des absences de parking, de la concurrence de l'e-commerce, des grandes structures en périphérie, etc. Pour 2015, le Tribunal de commerce d'Ajaccio avait enregistré au total 42 liquidations directes, elles étaient 86 en 2016. Pourquoi des chiffres aussi inquiétants? Peut-être, justement, parce que la prévention n'est pas assez présente, ni assez connue des entrepreneurs, mais pas seulement. Le poids des charges sociales, de l'impôt sur les bénéfices – que le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ne permet pas de compenser – s'ajoutent aux particularités du contexte économique insulaire.

Quelles solutions, alors? *«Aujourd'hui, le monde économique est en pleine évolution, nous sommes face à de nouveaux modes de consommation. Or, une entreprise qui stagne est une entreprise qui recule. Il faut s'accrocher à ce train de l'évolution. En Corse, pour faire face aux concurrences, il nous faut aller, dans tous les domaines, vers l'excellence. Si pour le bâtiment existe un institut de formation très coté, il n'en est pas de même pour les diverses activités liées à l'hôtellerie. Or, il y a des besoins, des emplois à pourvoir. Le Cercle des maisons corses est dans cette dynamique et mène un important travail de réflexion.»*

Quant au nouveau statut fiscal et social, changerait-il la donne? *«Nous avons besoin d'une vision à long terme, d'une vraie lisibilité», conclut Frédéric Benetti. Après tout, depuis des décennies, on ne cesse de s'enfoncer et, parallèlement, de s'entendre dire que la France est la vache à lait de la Corse. Pourquoi ne pas tenter un nouveau statut dérogatoire tel que celui que propose la mouvance nationaliste que nous avons mise à la tête de la Collectivité de Corse. Mais si on met en place un nouveau statut, il faut qu'il soit rigoureux, et prenne véritablement la mesure de la situation insulaire.»*

Un peu dans l'esprit de la loi visant à «favoriser l'assainissement cadastral et la résorption du désordre de la propriété» votée dernièrement et dont on n'attend plus que les décrets d'application. ■

Claire GIUDICI



Photo Pierre Pasqualini

HOMMAGE

## Quand Sylvie parle de Michel

**Une cérémonie à l'image de l'homme, simple, humaine et porteuse d'apaisement...  
Ce 2 mars, les cendres de l'ancien Premier ministre Michel Rocard étaient transférées  
au cimetière de Munticellu, village de son épouse Sylvie, qui a tenu à convier  
les présidents de l'Exécutif et de l'Assemblée de Corse.**

« **J**e voudrais demander que l'on se souvienne, la France a acheté les droits de suzeraineté de la Corse à la République de Gênes mais il fallut une guerre pour les traduire, et nous y perdîmes davantage d'hommes que dans la guerre d'Algérie deux siècles après... » Le 12 avril 1989, le Premier ministre, Michel Rocard débuta ainsi son discours devant l'Assemblée nationale pour dresser le bilan de deux siècles de présence française sur l'île. Celui qui « n'avait pas une seule goutte de sang corse », comme il le dit dans un texte de trois pages écrit deux ans avant sa mort et intitulé « j'irai dormir en Corse », était un passionné de l'île et amoureux d'une Corse, Sylvie. C'est sur ses conseils, d'ailleurs, que l'homme politique choisit le village de Munticellu en Balagne comme dernière demeure. Disparu le 2 juillet dernier, Michel Rocard a donc boudé le caveau familial parisien pour la vue imprenable sur la mer qu'offre le cimetière de cette commune. « On avait discuté de l'endroit où l'on voulait être enterré et Michel souhaitait que l'on soit enterrés tous les deux au cimetière Montparnasse, explique Sylvie Rocard. Moi, étant de Munticellu, l'idée de reposer dans la grisaille parisienne ne me convenait pas et c'est ainsi que j'ai emmené Michel au cimetière de la commune où je jouais quand j'étais petite. Lorsqu'il a vu l'endroit, il en est également tombé amoureux et a dit oui. Michel voulait aussi remercier la Corse. En 2004, lors des élections européennes, il s'était présenté pour la région sud-est et c'est en Corse qu'il fit son meilleur score [28%], c'était donc sa façon de remercier le peuple corse. Il y a enfin sa passion pour l'Histoire de Corse, une histoire apprise lors d'un stage, ici, en 1967 au sein du Parti Socialiste Unifié avec Edmond Simeoni, avec lequel il entretiendra des relations chaleureuses toute sa vie. »

Épouse de Michel Rocard depuis 2002, Sylvie Rocard aura partagé sa vie durant plus de 20 ans. Depuis son décès, elle attendait le

jour où son Michel pourrait rejoindre l'île qu'il aimait tant. Et ce jour est arrivé le 2 mars. Un retour en terre balanine et un hommage national en présence du Président de la République, François Hollande, et des ministres Jean-Michel Baylet et Annick Girardin. Et, tel un clin d'œil de l'Histoire, un hommage « régionalo-national » avec les deux présidents nationalistes de la Collectivité territoriale de Corse, Gilles Simeoni et Jean-Guy Talamoni. Trois présidents de deux « pays amis » arrivés ensemble en hélicoptère, l'image aurait sans doute beaucoup plu à l'ancien ministre. « J'ai appelé moi-même Gilles Simeoni et Jean-Guy Talamoni pour les inviter, précise Sylvie. Je tenais vraiment à ce qu'ils soient présents pour la cérémonie. C'est une bonne chose qu'ils puissent se rencontrer et qu'ils se connaissent. C'est dans l'esprit de Michel, il voulait que les gens se côtoient et discutent. S'il nous voit de là-haut, il doit se dire qu'il a réussi quelque chose d'important pour la Corse et pour la paix ». Une autre figure de la lutte nationaliste était présente : Edmond Simeoni, l'Homme d'Aleria, venu saluer le visionnaire et l'homme de paix qu'était Michel Rocard : « Notre relation était ancienne, en 1967 j'avais eu l'occasion d'échanger avec lui et je me rappelle que, dans cette France très conservatrice, il tenait déjà des propos novateurs, notamment sur la décentralisation. J'ai eu ensuite l'occasion de le côtoyer lors de colloques. J'ai apprécié sa stature d'homme d'état en Nouvelle-Calédonie, sa tribune écrite au journal Le Monde. Aujourd'hui, le message qu'il nous envoie par cette volonté d'être enterré ici est un message d'amitié, de fraternité et d'espoir. Pour ce qui est de la visite du Président de la République, même si le fait qu'elle se déroule sous une mandature nationaliste est un hasard au vu des circonstances, nous voulons y voir un symbole fort, celle d'une évolution de mentalité ». Celui qui avait écrit vouloir laisser une trace de paix en aura amorcé le sillon en Corse. ■

Pierre PASQUALINI



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

CREATION DE SOCIETE

N° 01

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 24 Février 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

### DENOMINATION :

**SAS FRANCISCI Jean-François**

**FORME :** Société par Actions Simplifiée  
**CAPITAL :** 1000 euros

**SIEGE :** BP 148, Santa Reparata di Balagna, 20220 Ile-Rousse

**OBJET :** L'achat, la vente de produits d'origine agricole

**DUREE :** 99 années

### ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 17 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant. Les actions ne peuvent être créées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**PRESIDENT :** Monsieur **FRANCISCI Jean-François**, demeurant BP 148, Santa Reparata di Balagna, 20220 Ile-Rousse.  
**IMMATRICULATION :** Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 02

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

### DENOMINATION :

**ACQUA NATURAE**

**FORME :** Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

**SIEGE SOCIAL :** Bâtiment C - Résidence La Grande Fourche - Toga - 20200 BASTIA

**OBJET :** Pressing ; Blanchisserie ; Teinturerie de détail ; Retouches et Repassage. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

**DUREE :** 99 ans

**CAPITAL :** 1000 euros

**GERANCE :** Madame **Marie-Dominique DEFANCHI**, demeurant Bâtiment C - Résidence La Grande Fourche - Toga - 20200 Bastia,

**IMMATRICULATION :** Au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 03



## SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tél : 04.95.37.06.00

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 27 Février 2017, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

**Dénomination sociale :** **Di u Tignozu**

**Siège social :** SAINT-FLORENT (20217), Résidence Sainte Anne.

**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA,  
**Objet social :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

**Capital social :** 495.100,00 Euros,  
**Apport en numéraire :** 100,00 Euros  
**Apport en nature :**  
- **SAINT FLORENT - 20217** - Résidence Sainte Anne [AE 290, 291, 293, 294, 296]  
Lots numéros 35 et 77 : Appartement duplex  
Lot numéro 59 : Parking  
Evalués à 240.000,00 Euros.  
- **A SOUSTONS - 40140** - Résidence "COTE LAC" [AC 397, 398]  
Lot numéro 7 : Villa  
Evalués à 255.000,00 Euros.

**Gérant :** Monsieur **Dominique Jean-Marie, Charles RAPPOLD**, demeurant à CABRIES [13480], avenue Marcel Pagnol.

**Cession des parts :** Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

Pour avis et mention,

Maître Vannina MAMELLI, Notaire.

N° 04

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/02/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** **SASU JOHNNY FABIANI** **Siège social :** 23 route de Monte Cinto, 20290 BORGO **Forme :** SASU **Capital :** 100 Euros **Objet social :** Participation par achat souscription apport fusion et par tout autre moyen et la gestion de toutes valeurs mobilières et l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers **Président :** Monsieur **Johnny FABIANI** demeurant : 53 rue Cristino Garcia, 93210 SAINT DENIS élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 05



## Maître Emmanuelle FABREGAT

Avocat

16, Boulevard Hyacinthe de Montera  
Immeuble Bourgeois, 20200 Bastia

Tél : 04.95.31.54.57

Fax : 04.95.32.73.20

## CONSTITUTION DE SOCIETE

Par acte SSP du 01/03/2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée à Associé Unique.

**Dénomination :** « **R. LINA** »

**Siège :** Lieu-dit Padule - Résidence Campo Felice - Route d'Aregno - 20220 AREGNO.

**Capital :** 500 €, divisé en 50 actions de 10 € chacune.

**Objet :** L'exploitation de toute entreprise de maçonnerie générale, de bâtiment, de construction de maisons individuelles. Tous travaux de maçonnerie de gros œuvre, travaux courants de béton, restauration de bâtiments, travaux de second œuvre, fourniture et pose de tous matériaux, revêtements de sols, murs, plâtres, plomberie.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

**Président :** Monsieur **Hassene DEKMOUCHE** demeurant Lieu-dit Padule - Résidence Campo Felice - Route d'Aregno - 20220 AREGNO, nommé pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

N° 06

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 01/03/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :**

**LIVING ROOM SPERENZA**

**Siège social :** Route de Mezzavia, 20090 AJACCIO

**Objet social :** Restauration

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1500 euros

**Gerance :** Mr **Laurent, Paul BERNARDI**, demeurant 40 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/03/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** **L'ORA MARINA** **Siège social :** Parc San Lazaro, Immeuble Le Sologne, 20000 Ajaccio **Forme :** Société Civile Immobilière **Capital :** 1000 € **Objet social :** Acquisition, construction, location de tous biens et droits immobiliers. **Gérant :** Madame **Charline Andrée BARBOLOSI**, Parc San Lazaro immeuble Le Sologne, 20000 Ajaccio **Cessions de parts sociales :** les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 08

## SARL CITTA DI LUME

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 Euros

Siège social :

10, Rue Toussaint Culioli

20137 Porto-Vecchio

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 Février 2017, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :** **CITTA DI LUME**

**Capital Social :** 5000 Euros

**Siège Social :** 10, Rue Toussaint Culioli - 20137 Porto-Vecchio

**Forme :** S.A.R.L

**Durée :** 99 ans

**Objet :** La création, l'acquisition, la vente, la gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce d'établissements hôteliers ou para-hôteliers, tels que hôtels, résidences de tourisme, résidences de loisirs, restaurants, brasseries, cafés, ainsi que de tous autres établissements ouverts au public à usage de loisirs, de tourisme ou de restauration.

Ainsi que toutes activités accessoires à l'activité hôtelière : La location de tout matériel sportif ou de loisirs, les promenades en mer pour la clientèle, la location à celle-ci de tout véhicule terrestre ou nautique tel que bateau à moteur ou à voile ainsi que tout engin et matériel nautique ; le transfert de la clientèle depuis l'aéroport et la gare maritime, et plus généralement l'organisation de toutes activités sportives, balnéaires, de loisirs et touristiques et toutes prestations destinées à la clientèle d'un établissement hôtelier ou de restauration.

**Gérance :** Mr **TITRANT Serge**, demeurant Route de Palombaggia - 20137 Porto-Vecchio.

**Immatriculation :** Au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio

Pour avis, le gérant.

N° 09

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 1er février 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** **J T M,**

**SIEGE SOCIAL :** route du Loretto, Lieu-dit le Trèfle, AJACCIO [20090]

**OBJET :** La Restauration traditionnelle, Pizzeria, Crêperie, Glacier, Bar, Brasserie, Salon de thé ;

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 5000 euros

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société, trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins trois jours.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par le Président.

**PRESIDENT :** Monsieur **Michel, Xavier PIAZZA**, demeurant Route des Milelli, Lieu-dit A Torra, AJACCIO [Corse],

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le président.

**LOU HOME PRESTIGE****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16-02-2017 fait à Vescovato (2B), il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société par Actions Simplifiée **DENOMINATION** : **LOU HOME PRESTIGE** **SIÈGE SOCIAL** : Lieu-dit COLARELLO - ANGHIOGLASCA - 20215 VESCOVATO - LUCCIANA

**OBJET** : La société a pour objet l'activité d'agence immobilière et plus particulièrement toutes transactions immobilières, les expertises et les évaluations. Accessoirement toutes prestations liées à l'activité d'agence immobilière. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. **DURÉE** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**CAPITAL** : 1000 euros entièrement libéré **PRESIDENTE** : Mme ISOLA Joelle née le 26-09-1980 à BASTIA (2B), demeurant Lieu-dit Colarello - Anghiolasca - 20215 VESCOVATO, de nationalité Française, pour une durée illimitée.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**COMMISSAIRES AUX COMPTES** : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

**IMMATRICULATION** : Au RCS de BASTIA. Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 05/03/2017, il a été constitué une SCI dénommée :

**SCI CASA LISA**

**Siège social** : route de poggio, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

**Capital** : 1.000 €

**Objet** : Achat et gestion de biens immobiliers

**Gérant** : Mme SALMON Nathalie, Route de poggio, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

**Cession des parts sociales** : Toute cession de parts sociales doit être constatée par acte authentique ou sous seing privé. Elle n'est opposable à la société qu'après signification ou acceptation dans les formes prévues à l'article 1690 du code civil ou par transfert sur le registre de la société établi en conformité de l'article 51 du décret 78-704 du 3 juillet 1978. Elle n'est opposable aux tiers qu'après l'accomplissement de ces formalités et après publicité au registre du commerce et des sociétés. Lorsque deux époux sont simultanément membres de la société, les cessions de parts par l'un d'eux à d'autres doivent pour être valables, résulter d'un acte notarié, ou d'un acte sous seing privé ayant acquis date certaine autrement que par le décès du cédant.

Les cessions s'effectuent librement entre associés et au profit des ascendants ou descendants du cédant ou de son conjoint. Toute cession au profit d'autres personnes doit, préalablement, recueillir l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour la modification des statuts.

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

**GIACOMELLI****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01-02-2017 fait à ORTIPORIO (2B), il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société par Actions Simplifiée **DENOMINATION** : **GIACOMELLI** **SIÈGE SOCIAL** : ORTIPORIO - 20290 ORTIPORIO

**OBJET** : La société a pour activité principalement la collecte des ordures ménagères et des encombrants. Accessoirement tous travaux d'élagage et de débroussaillage, entretien de parcs et de jardins. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

**DURÉE** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**CAPITAL** : 500 euros entièrement libéré **PRESIDENTE** : Madame GAUFFIER Annie née le 09-03-1968 à Clermont Ferrand (63) demeurant à ORTIPORIO - 20290 ORTIPORIO, de nationalité française, pour une durée illimitée.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**COMMISSAIRES AUX COMPTES** : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

**IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia. Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 19/01/2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile

**Dénomination sociale** : **VILAURO**

**Siège social** : Casetta Bianca, 20137 Porto-Vecchio

**Objet social** : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital Social** : 801.100 Euros, constitué à concurrence de 100 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 801.000 Euros au moyen de l'apport de titres de Mr François GIRASCHI.

**Gérance** : Mr François, Pierre, Trajan GIRASCHI.

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales **Immatriculation de la Société** au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 28/02/2017, il a été constitué une SARL dénommée :

**MALIVASTELLI**

**Siège social** : lieu-dit vignole, 20218 URTACA

**Capital** : 1.000 €

**Objet** : La location nues ou meublées sur biens propres à titre professionnel ou non avec éventuellement fournitures de prestations para-hôtelières.

**Gérant** : Mme MARTELLI NÉE BUTTAFOCO Vanessa Lieu-dit Vignole 20218 URTACA

**Co-Gérant** : M. MARTELLI Stéphane Lieu-dit Vignole, 20218 URTACA

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS BASTIA.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06 mars 2017, il a été constitué une Société.

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée [SARL]

**Dénomination sociale** :

**MARCHANT DE REVES**

**Objet social** : L'achat, revente, en gros ou en détail, de vêtements hommes femmes enfants, chaussures et accessoires s'y rapportant.

**Siège social** : Chez Charles, 20260 Lumio

**Durée** : 50 ans

**Capital social** : 1500 euros divisé en 100 parts sociales de 15 euros

**Gérant** : M. FONDACCI Joseph

**Immatriculation** : RCS de BASTIA

Pour avis, le gérant.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 4 Mars 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : **COR.DI.TEX**

**FORME** : Société par Actions Simplifiée **CAPITAL** : 10.000,00 euros

**SIÈGE** : Résidence Le BASTIO, Bât D 20600 FURIANI

**OBJET** : La création, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte, sous la forme de franchise, la prise ou la mise en location gérance de tous fonds de commerce de ventes au détail de vêtements pour enfants et adultes, accessoires, articles de maroquinerie, articles cadeaux, ainsi que tous articles pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités précitées.

Tous fonds de commerce de ventes au détail de vêtements pour enfants et adultes, accessoires, articles de maroquinerie, articles cadeaux, ainsi que tous articles pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités précitées.

**DURÉE** : 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.

1. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**PRESIDENT** : Monsieur RENUCCI Jean Michel, demeurant Résidence Le BASTIO, Bât. D, 20600 BASTIA, **DIRECTEUR GENERAL** : Monsieur RENUCCI Jean Michel, demeurant Résidence Le BASTIO, Bât. D, 20600 BASTIA, **IMMATRICULATION** : RCS Bastia

Pour avis,

**SASU ALC DESIGN**

Société par Actions Simplifiée

Unipersonnelle

Au capital de 100 euros

Siège : Chez Madame MARI

Ld San Leonardo, Route du Village

20233 Pietracorbara

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 Février 2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Dénomination** : **ALC DESIGN**

**Siège social** : Chez Madame MARI - LD San Leonardo - Route du Village - 20233 Pietracorbara

**Objet** : Prestations de services en gestion de chantier de BTP, mise en relations donneurs d'ordre et sous-traitants. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Capital** : 100 euros

**Présidence** : Madame MARI Cécile demeurant Ld San Leonardo - Route du Village - 20233 Pietracorbara

**Immatriculation** : Au registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le représentant légal.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP en date du 24/02/2017, il a été constitué une SAS : **L'AVITAILLEUR**

**Capital** : 500euros. **Objet social** : Commerce de détail alimentaire en magasin. Restauration rapide à consommer sur place ou à emporter. Commerce de détail de produits bio. **Siège social** : Residence les Voiles Blanches, 20145 SARI-SOLENZARA. **Président** : STREIT-COLOMBANI Emeline demeurant Presalonga, 20270 ALERIA. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AJACCIO.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 23 février 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** :

**SAS BOWLING DE LA PLAINE**

**Forme** : Société par Actions Simplifiée **Capital** : 2000 euros

**Siège** : Chez Monsieur Didier GULLI, Village, 20240 Solaro

**Objet** : Bowling, laser game, air de jeux d'enfants, jeux d'arcade, petite restauration, débit de boissons ; Acquisition, vente de biens immobiliers, bail et gestion ; Emprunter et hypothéquer ; Toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

**Durée** : 99 années

**Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrement** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.

**Président** : Monsieur Didier GULLI, demeurant à Résidence Azur, 20240 Travo. **Immatriculation** : Au RCS de BASTIA.

**A ROSA DI VENTI**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 400.000 euros  
Siège social : Rue des Pêcheurs  
20110 Propriano

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Propriano du 6 février 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale** :

**A ROSA DI VENTI**

**Siège social** : rue des pêcheurs, 20110 Propriano

**Objet social** : L'exploitation sous quelque forme que ce soit, de fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, l'achat et la vente sous toutes ses formes de produits alimentaires (hors vente de produits alcoolisés), en vente sur place ou à emporter.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 400.000 euros

**Gérance** : Madame Agnès LEONETTI, demeurant Pelone, BP N°26, 20110 Viggianello.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 21

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une SAS dénommée « **NEWCO** » au capital de 1 euro, ayant pour **objet** l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, de toutes parts sociales et valeurs mobilières dans toutes sociétés dont le **siège** 5 Montée Sainte - Claire - 20200 BASTIA. **Durée**: 99 ans, le **Président** est M. François KREUTZ demeurant 1045 Chemin de la Bil-loire - 06640 ST JEANNET. Le **commissaire aux comptes** est Ernst & Young, 400 Promenade des Anglais - BP 33124 06203 Nice Cedex 3. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente ; la propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés. **Immatriculation** au RCS de BASTIA.

N° 22

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PETRETO-BICCHISANO en date du 20 février 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** :

**GUIDERDONI DIGITAL ET CONSEIL,**

**SIEGE SOCIAL** : Hameau i Croci, Lieu-dit Le Pratu, PETRETO BICCHISANO [Corse]

**OBJET** : Conseil, formation et coaching pour le développement commercial et la transformation numérique et digitale.

**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL** : 10.000 euros

**PRESIDENT** : Monsieur Jean François Guiderdoni, demeurant Le Pianottolo, Route de Porto Pollo, PETRETO-BICCHISANO [Corse],

**AGREMENT** : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à APPIETTO en date du 28 février 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : La terrasse du port, **SIEGE SOCIAL** : Lieudit la TEPPA, APPIETTO [20167]

**OBJET** : Restaurant, pizzeria, brasserie, glacier, salon de thé, bar, plats à emporter.

**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL** : 1000 euros

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société, trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins trois jours. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT** : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président.

**PRESIDENT** : Michel, Eugène, Ernest MARCHINI, demeurant Lieudit la Teppa, APPIETTO [Corse],

**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le président.

**MODIFICATION GERANT**

N° 24

SOCIÉTÉ D'AVOCATS  
**NOMDOS**

**SOCIÉTÉ INSULAIRE DE TOURISME ET LOISIRS SITEL**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.622,45 euros

Siège social :

Lieu-dit "Portigliolo"

20110 Belvédère Compomoro

397 916 503 R.C.S. Ajaccio

Suivant délibérations en date du 1er février 2017, l'assemblée générale mixte a décidé de nommer :

- Monsieur Vincent COLONNA D'ISTRIA, demeurant à PROPRIANO [20110], Route de Viggianello, aux fonctions de gérant et ce, pour une durée illimitée ;

- Monsieur Ghjuvanni COLONNA D'ISTRIA, demeurant à VIGGIANELLO [20110], Route de Viggianello, aux fonctions de gérant, et ce pour une durée illimitée.

**GERANCE** :

\* **ANCIENNE MENTION** :

- Monsieur André COLONNA D'ISTRIA ;  
- Madame Monique COLONNA D'ISTRIA.

\* **NOUVELLE MENTION** :

- Monsieur André COLONNA D'ISTRIA ;  
- Madame Monique COLONNA D'ISTRIA ;  
- Monsieur Vincent COLONNA D'ISTRIA ;  
- Monsieur Ghjuvanni COLONNA D'ISTRIA.

L'inscription modificative de la société sera effectuée au R.C.S. de AJACCIO.

156762 - Pour avis.

**Votre publicité dans l'ICN!**

2 parutions sur 2 semaines!  
BI-CHROME (2 couleurs - Noir/Bleu)

**40€**

Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)  
Nouveau client = 1 parution offerte en plus!

☎ 06 75 12 93 47  
jfa@corse-information.info

**SARL ELECTRICITE AUTO MARINE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

RCS Ajaccio : B 452 834 799

Siège social : 5, Rue Nicolas Péraldi  
20090 Ajaccio

**AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er février 2017, Mr GONZALEZ Frédéric, Jean, Antoine demeurant lieu-dit La Chiosella, 20167 AFA a été nommé gérant de la SARL ELECTRICITE AUTO MARINE, au capital de 8000 €, immatriculée au RCS d' Ajaccio sous le numéro SIREN 452 834 799 à compter du 1er février 2017, en remplacement de Mr GONZALEZ Georges, gérant démissionnaire ayant cessé ses fonctions à ladite date du 1er février 2017. Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus sont les suivantes :

\* **Ancienne mention** :

Le gérant de la société est Mr GONZALEZ Georges, demeurant lieu-dit La Chiosella, 20167 AFA

\* **Nouvelle mention** :

Le gérant de la société est Mr GONZALEZ Frédéric, demeurant lieu-dit La Chiosella, 20167 AFA

Pour avis, La gérance.

N° 26

**SUD CONSTRUCTION MACONNERIE**

SARLu au capital de 10.000 €

Siège social :

Lieu-dit Alzu di Gallina

20137 Porto-Vecchio

B 452 182 561 RCS Greffe Ajaccio

**NOMINATION D'UN NOUVEAU GÉRANT**

Aux termes du procès verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 2 Janvier 2017, Monsieur FERREIRA DE AMORIN Ernesto, demeurant à SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO [20144] - Lieu-dit Cavu - a été nommé en qualité de nouveau Gérant à compter du 2 Janvier 2017 en remplacement de Madame LOPES DE CARVALHO Patricia démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d' Ajaccio.

Pour avis,

**MODIFICATION SIEGE SOCIAL**

N° 27

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er Février 2017, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la SAS « **R.D TERRASSES & PAYSAGES** », au capital de 6000 €, immatriculée au RCS d' Ajaccio sous le numéro B 823 698 956.

\* **Ancienne mention** :

Le siège social est fixé : route de Pietrosella, 20166 Pietrosella

\* **Nouvelle mention** :

Le siège social est fixé : Lotissement n°174, Paese di Ruppione, 20166 Pietrosella

Pour avis, Le Président.

**CUISINE PASSION**

SARL au capital de 10000,00 Euros

Zone Industrielle de Tragone,

Lot n°18, 20620 Biguglia

823950639 R.C.S. Bastia

Siège : CP

Par décision de L'Associé Unique en date du 25/02/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Centre Commerciale Lido de la Marana, Rond-Point de Furiani, RN 193, 20600 FURIANI** à compter du 25/02/2017.

**Autres modifications** : - L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 29

**SCI LOMBARDI**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Rue Pierre Andreani

Immeuble Mosconi

20137 Porto-Vecchio

795 220 227 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du RUE PIERRE ANDREANI, IMMEUBLE MOSCONI, 20137 PORTO-VECCHIO à **LOT 13, A TRINITA, RTE DE CALA ROSSA, 20137 PORTO-VECCHIO** à compter du 31/12/2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 30

**RACC**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social : 1439 route Supérieure

de Cardo, 20200 Bastia

809 097 074 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 2 mars 2017, le Président de la Société par Actions Simplifiée RACC, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 1439 route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia au **La Closerie des Chênes - Bât E - Route Royale - 20600 BASTIA** à compter du 14 juin 2016 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le Président.

N° 31

**CLOS CALENDINI**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 €

Siège : Le Village - 20270 Tox

819 231 614 RCS de Bastia

D'un procès-verbal de l'associé unique du 1er mars 2017, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 01/03/2017, de Le Village, 20270 TOX [Haute-Corse], à **Lieu-dit Chiostra, 20221 CERVIONE [Haute-Corse]**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

**Ancienne mention** : Le siège social est fixé à Le Village, 20270 TOX.

**Nouvelle mention** : Le siège social est fixé à Lieu-dit Chiostra, 20221 CERVIONE. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 32

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent  
Tel : 04.95.37.06.00**"PRAHA"**

Société Civile Immobilière

Capital : 177.000,00 €

Siège : 115 bis Hameau de Guaitella  
Villa Praha  
20200 Ville di Pietrabugno  
RCS Bastia 798 869 855

Sur décision de la gérance en date du 16 février 2017, le siège social de la société PRAHA a été transféré.

\* Ancien siège :

VILLE DI PIETRABUGNO (20200) résidence Le Grand Large.

\* Nouveau siège :

VILLE DI PIETRABUGNO (20200) 115 bis Hameau de Guaitella, Villa Praha.  
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, Le notaire.

N° 33

**SAS INSULA IMMOBILIER**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000 euros

Siège social :

Résidence La Marine de Matonara  
Bat B - Chemin de Covasina  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 537 815 888Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01 Mars 2017, l'associé unique a décidé de transférer à compter du 01 Mars 2017 le siège social qui était situé Résidence La Marine de Matonara - Bât B - Chemin de Covasina - 20137 PORTO-VECCHIO à l'adresse suivante : **11 Rue Jean Jaures - 20137 PORTO-VECCHIO**.

L'article 4 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.

La société fera l'objet d'une modification au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Le Président,

N° 34

**OLIVIER BLEU PATRIMOINE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.500 €uros

Siège social :

15, Bis Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
RCS Bastia 522 012 319Aux termes d'une délibération en date du 10/02/2017, l'A.G.E. des associés de la société à responsabilité limitée OLIVIER BLEU PATRIMOINE a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du 15, Bis Rue César Campinchi 20200 BASTIA au **9, Avenue Maréchal Sébastien, 20200 BASTIA [Commune de Bastia]**, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.



N° 35

**MON COUTEAU**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1500 euros

Siège social :

10, rue du Général de Gaulle,  
20110 Propriano  
818 639 767 RCS AjaccioAux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée **MON COUTEAU** a décidé de transférer le siège social du 10, rue du Général de Gaulle, 20110 PROPRIANO au **35, Avenue Napoléon III, Immeuble les Docks, 20110 PROPRIANO** à compter du 15 décembre 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

N° 36

**SARL PAUSE COIFFEE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 171.000 €uros

RCS Ajaccio : B 514 166 792

Siège social : Lieu-dit Porcelone

Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio

**MODIFICATION OBJET SOCIAL**Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 13 février 2017, les associés de la société **PAUSE COIFFEE**, société à responsabilité limitée au capital de 171.000 €, dont le siège social est situé lieu-dit Porcelone, route de Mezzavia, 20090 Ajaccio, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro SIREN 514 166 792, ont décidé d'étendre l'activité de la société à « la réalisation de soins esthétiques et de beauté ainsi que l'activité de grosiste et de revendeurs en produits esthétiques, de coiffure ainsi qu'en matériels et meubles pour salons de coiffures et d'esthétiques ».

En conséquence de cette résolution, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 2 - Objet

La Société a pour objet en France et à l'étranger : L'exploitation de tous fonds commercial de salon de coiffure, l'achat et la vente d'articles de coiffure, de bijoux et plus généralement, toutes activités annexes ou connexes à celles ci-dessus énoncées.

- La réalisation de soins esthétiques et de beauté ainsi que l'activité de grosiste et de revendeurs en produits esthétiques, de coiffure ainsi qu'en matériels et meubles pour salons de coiffures et d'esthétiques »  
Le reste de l'article est inchangé.

Pour avis, La gérance.

N° 37

**TRANSFORMATION EN SASU**Le gérant associé unique de la **SARL BALAGNE IRRIGATION ET ELECTRICITE** au capital de 8.000 € dont le siège social est à CALENZANA Place de l'Eglise immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°452.234.180 a décidé le 01/01/2017 de transformer la SARL en SASU. Monsieur Georges CUNCI gérant a été nommé Président.

N° 38

**Albert PELLEGRINI**

Avocat à la Cour

Diplômé d'Etudes Supérieures  
Spécialisées**TOGA****LOCATION NAUTIQUE**

Société à Responsabilité Limitée

Transformée en Société

Par Actions Simplifiée

Au capital de 22.867,35 euros

Siège social :

Port de Plaisance de Toga  
20200 Bastia

422 537 753 RCS Bastia

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 20 Février 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 22.867,35 euros.

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Madame Fatima Zorha EL YAALAOUI, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

**PRÉSIDENT DE LA SOCIETE :**

Madame Fatima Zorha EL YAALAOUI épouse PATACCHINI, demeurant Résidence Le Colomba - Bât B 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

**COMMISSAIRES AUX COMPTES nom-****més :**  
- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire la SARL BP ASSOCIES, représentée par Monsieur Pierre MARTINI, domicilié Château St HENRI - 123 Rue Rabelais - 13016 MARSEILLE,  
- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour la durée du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, Madame Marie-Claire PAS-TOUREAU domiciliée - Ponant Littoral - 7, Avenue André Roussin - 13006 MARSEILLEPour avis,  
Le Président.

N° 39

**AVIS**Par assemblée générale du 30 juin 2015 les associés de la **SAS DU DOMAINE BARBORA MARIA** immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 799 303 631 dont le siège social est Route de Monticello, 20220 Ile-Rousse, ont pris acte de la démission de M. Nelson VAILLANT des fonctions de président et ont élu, pour le remplacer, Mme Marie-Hélène CASANOVA.

Pour avis,

N° 40

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Par décision du 13 février 2017, l'associé unique de la société « **LES LOCATIONS DU SUD** », SAS au capital de 1000 euros, dont le siège Lieudit Armentajo, Résidence Santa Giulia Park 2, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 815 341 466], a décidé de nommer Madame Céline, Marie, Yvonne PIETRI, demeurant Salva di Levo, 20146 SOTTA, en qualité de Président, à compter du même jour pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Marie PIETRI, demeurant Salva di Levo, 20146 SOTTA, démissionnaire. Le titre III des statuts a été modifié en conséquence.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 41

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Par décision du 13 février 2017, l'associé unique de la société « **LES LOCATIONS DU SUD** », SAS au capital de 1000 euros, dont le siège Lieudit Armentajo, Résidence Santa Giulia Park 2, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 815 341 466], a décidé de modifier l'objet social de la société, à compter du même jour, et qui sera désormais la gestion de biens immobiliers, les transactions sur immeubles et fonds de commerce. L'article « OBJET SOCIAL » des statuts a été modifié en conséquence.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

N° 42

**COMPTOIR ECLOPE**

SAS au capital de 600 €

Siège social : 18 rue Félicien David

75016 Paris

RC Paris B 793 708 553

Par délibérations d'assemblée générale 1er février 2017, les associés ont :

- transféré le siège social, au **07 rue Cardinal Fesch - 20000 AJACCIO**, à compter du 1er février 2017,
  - accepté la démission de ses fonctions de Présidente de Mme Corinne ROSANO, à compter du 1er février 2017,
  - nommé en qualité de nouvelle Présidente, en remplacement de Mme Corinne ROSANO, démissionnaire, à compter du 1er février 2017 et pour une durée indéterminée, Mme Judith ZERBIB, demeurant : 18 rue Félicien David - 75016 PARIS,
  - décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale « **J.B.C** », en remplacement de « **COMPTOIR ECLOPE** »,
  - supprimé le sigle « **CEC** »,
  - porté modification aux dispositions des articles 2 et 4 des statuts.
- Les actes seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

**PRATU CONSTRUCTION**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 2000 euros  
 Siège social :  
 U Ponte, 20218 Pietralba  
 805 379 013 RCS Bastia

Monsieur Eric Charles MORERE demeurant c/o Ange Luciani, Route de Lama, 20218 PIETRALBA a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur François Xavier GARSJ, démissionnaire.

L'article 38 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur François Xavier GARSJ a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Eric Charles MORERE. Monsieur Eric Charles MORERE est démissionnaire de son mandat de Directeur Général, sans que celui-ci ne soit remplacé.

Par conséquent, l'article 17 "membre du conseil de direction" a été supprimé.

Pour avis,  
 Le Président.

**CREADANZA**

Société Par Actions Simplifiée  
 Au capital de 1000.00 €  
 Siege Social : Rue Strada Vecchia  
 20290 Borgo  
 809 526 148 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 1er décembre 2016, il résulte que :

- CHRISTOPHE MAZZIERI, demeurant à LUCCIANA (Corse) Lieu-dit Quercio Route du Village, a été nommé directeur général en remplacement de Madame CAROLE PISTOROZZI.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

**SCI A SUERICCIA**  
RCS Bastia 343 997 607

L'Assemblée générale extraordinaire du 01-03-2017 a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

- Reprise de l'activité initiale de la société à compter du 01-01-2016 ;

- Fin des fonctions de liquidateur et nomination en qualité de gérant de Monsieur POGGIOLI Jean Paul né le 24-01-1958 à SETIF (Algérie), demeurant Hameau Olivetto, 20232 POGGIO D'OLETTA, de nationalité française avec effet au 01-01-2016 pour une durée illimitée.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
 la gérance.

**Q-PARK CORSE**

S.A.S. au capital de 320.000 EUR  
 Siège social : Parking Le Diamant,  
 Avenue Eugène Macchini,  
 20000 Ajaccio  
 401 919 865 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associé unique en date du 14/02/2017, il a été pris acte de la démission de Monsieur René Le Bour en qualité de directeur général délégué à effet au 31/01/2017.

Celui-ci n'est pas remplacé.

**S.A.S. SAN LORENZO**

S.A.S. transformée en S.A.R.L.  
 Au capital de 1.000 €uros  
 Siège social : Cassetta Bianca  
 20137 Porto-Vecchio  
 R.C.S. Ajaccio 538 663 279

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 01/12/2016, l'actionnaire unique a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la Société, de mettre fin au mandat de président Mr François GIRASCHI demeurant à Cassetta Bianca, 20137 PORTO-VECCHIO, et de le nommer gérant. La dénomination de la Société sera désormais « **SAN LORENZO** », Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1.000 €uros.

Pour avis, La Gérance.

**AVIS**

Les associés réunis en date du 15/02/2017 de la **SARL ETABLISSEMENTS GRANGER** au capital de 8.000 € dont le siège social est à CALVI ZA de Cantone immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°792.198.012 ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter celle de **LES PLAISIRS DE L'EAU**. D'autre part Monsieur Anthony MORETTI demeurant à CALVI Quartier Grapi a été nommé Gérant en remplacement de Monsieur Philippe GRANGER.

**LOCATION GERANCE  
FIN DE GERANCE****FIN DE LOCATION  
GERANCE**

Le contrat de location-gérance, qui avait été consenti en date du 13/02/2004 PAR Mme MARANELLI Jocelyne, ép.BERGER, loueur, demeurant Porto Marine - 20150 OTA, à SARL SUPERETTE DU PORT immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 437 774 656, locataire gérant, dont le siège social est situé Super Viva Porto Marine, 20150 OTA, et portant sur le fonds de commerce de vente de produits alimentaires, à l'enseigne «SUPER VIVA» exploité à Porto Marine - 20150 OTA, a pris fin d'un commun accord le 31 décembre 2016.

RCS AJACCIO.

**FIN DE LOCATION  
GERANCE**

La location-gérance consentie par la société NIELUCCIU - RCS AJACCIO 798 138 897 à la société CORSE SUSHI - RCS AJACCIO 818 639 114, suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio, le 28/09/2016, Bord.2016/616, case N°6, Ext.1104.

Du fonds de commerce de Restauration, situé : 5, Rue Roi de Rome 20000 AJACCIO, déclaré résilier amiablement, à compter du 1er mars 2017 le bail conclu entre eux,

Pour avis,

**INSERTION LEGALE DEBUT  
DE LOCATION-GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 18 Février 2017.

**Les co indivisaires :**

- Madame Madeleine D'ORAZIO, demeurant Avenue Maréchal Moncey 20000 AJACCIO, résidence les palmiers bâtiment C.

- Madame Pierrette SCIARETTI épouse FARINA, Demeurant route des sanguiers, résidence les horizons II Bâtiment E, 20000 AJACCIO, -Monsieur Jean Dominique SCIARETTI, Demeurant Avenue Maréchal Moncey 20000 AJACCIO, résidence les palmiers bâtiment C, **ont donné en location-gérance à :**

La société JTM SAS au capital de 5000 euros, ayant son siège route du Loretto lieudit le Trèfle, 20090 AJACCIO, en cours d'immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio,

Un fonds de commerce de Restaurant sis au 3 rue Pozzo di Borgo 20000 - AJACCIO immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 309 278 703 RCS d'AJACCIO, à compter du 3 mars 2017 pour une durée de trois années entières et consécutives, renouvelable par tacite prolongation d'année en année.

Pour insertion.

**GERANCE MANDAT**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 janvier 2017 à AUBIERE, la société BESSON CHAUSSURES, S.A.S. au capital de 19.932.360 euros, dont le siège social est 1, rue des Frères Montgolfier, 63170 AUBIERE, immatriculée au R.C.S. de CLERMONT-FERRAND sous le numéro B 304 318 454, exploitant le fonds de commerce d'articles chaussants sis Parc de l'Atrium - Lieudit Porniaggio, 20167 SARROLA CARCOPINO, **a donné ledit fonds en gérance-mandat** au sens des dispositions des articles L.146-1 à 146-4 du Code de Commerce à : La société MAXIME, S.A.S.U. au capital de 2900 euros, dont le siège social est lieu-dit Pozzu Rossu, 20167 CUTTOLI-CORTICHIATO, en cours d'immatriculation au R.C.S. d'Ajaccio.

En vertu dudit mandat de gestion, la société MAXIME exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant mandataire du 13 mars 2017 au 31 août 2018 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par LRAR un mois avant la date effective de résiliation du contrat.

Pour avis et insertion.

**AVIS DE FIN DE LOCATION  
GERANCE**

Le contrat de location-gérance, qui avait été consenti en date du 22 Février 2016, enregistré à Ajaccio RD le Bord. 2016/119 Case n°1, par Madame Jocelyne MARANELLI, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 341 048 734 demeurant Porto Marine - 20150 OTA, loueur de fonds à la SARL « RUNDINELLA », immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 818 759 524 locataire gérant, dont le siège social est situé Lieu dit Porto Marine, 20150 OTA, et portant sur le fonds de « Hôtel Restaurant » à l'enseigne « LE ROMANTIQUE » sis lieu dit PORTO MARINE - 20150 OTA a pris fin d'un commun accord le 31 octobre 2016.

Pour avis,  
 RCS Ajaccio.

**DEBUT  
LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AJACCIO du 1ER MARS 2017, Madame MARANELLI Jocelyne, loueur immatriculée au RCS Ajaccio sous le n° 341 048 734 demeurant à lieu dit PORTO MARINE - 20150 OTA, **a donné en location-gérance** à Monsieur ANTONINI François Antoine, en cours de formation, le fonds de Libre service à l'enseigne "SUPER VIVA" sis exploité à Lieu-dit PORTO, 20150 OTA, pour une période de 12 mois à compter du 1er Mars 2017 au 28 Février 2018, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour insertion unique.  
 RCS Ajaccio.

**DISSOLUTION SOCIETE  
LIQUIDATION SOCIETE****Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

**Spécialiste en droit fiscal**

et en droit douanier

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Par AGE en date du 26 janvier 2017, les associés de la société "RESIDENCE LES PINS", SARL au capital de 7774,90 €, dont le siège est situé à Santa Giulia - Route de Bonifacio - 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 382 760 049], ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 26 janvier 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Pascal LUCCHINI gérant associé, demeurant lieudit Santa Giulia - Route de Bonifacio - 20137 PORTO-VECCHIO. Le siège de la liquidation est fixé à Santa Giulia, - Route de Bonifacio - 20137 PORTO-VECCHIO. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

**CASA LORELLO**

Société Civile Immobilière  
 En liquidation

Au capital de 2000 euros

Siège social : 1, rue Abbatucci  
 20200 Bastia

Siège de liquidation :

1 rue Abbatucci, 20200 Bastia  
 RCS Bastia 750 266 801

**AVIS DE CLÔTURE  
DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 2 décembre 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Xavier GRIMALDI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30 novembre 2016. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
 Le Liquidateur.

N° 57

**AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE****MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

N°1

**I - Pouvoir adjudicateur :**

Commune de MORSIGLIA  
Lieu-dit Casuccio  
20238 MORSIGLIA

**II - Objet du marché :** MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE

**III - Lieu d'exécution et de livraison :** Lieu-dit Casuccio - 20238 MORSIGLIA

**IV - Type de procédure :** Procédure adaptée

**V - Caractéristiques principales du marché :**

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : L'euro

Des variantes seront-elles prises en compte : non

Prestations divisées en lots : non

**VI - Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Articles 86 à 111 du Code des marchés publics français,  
Aucune avance ne sera accordée.

**Modalités de règlement des comptes :** selon les modalités du C.C.A.G.- P.I.

**VII - Modalités de financement :** Se référer au règlement de consultation

**VIII - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Se reporter au règlement de consultation

**XI - Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :** Se reporter au règlement de consultation

**X - Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

Se reporter au règlement de consultation

**XI - Critères de sélection des offres :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

\* Prix des prestations (70 %)

\* Valeur technique (30 %)

**XII - Date limite de réception des offres :** 11 avril 2017 à 12h00

**XIII - Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**XIV - Renseignements complémentaires :** Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier les offres avec tous les candidats

**XV - Modalités d'obtention des offres :**

Mairie de MORSIGLIA

Lieu-dit Casuccio

20238 MORSIGLIA

Tel. 04 95 35 61 60

mail : [morsiglia.mairie@wanadoo.fr](mailto:morsiglia.mairie@wanadoo.fr)

**XVI - Adresse à laquelle les offres/candidatures doivent être envoyés :** Mairie de MORSIGLIA - Lieu-dit Casuccio - 20238 MORSIGLIA

**XVII - Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia,

Villa Montepiano,

20407 Bastia Cedex,

Tél : 04 95 32 88 66,

adresse internet : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

**XVIII - Date d'envoi du présent avis à la publication :** 02 mars 2017

N° 58

**AVIS D'ATTRIBUTION****ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

M. Christian BENEDETTI - Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 618

20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mél : [marches-publics@odarc.fr](mailto:marches-publics@odarc.fr)

web : <http://www.odarc.fr>

**Objet :** Prestations ponctuelles de secrétariat.

**Référence acheteur :** 16/FS/09

**Nature du marché :** Services

Procédure adaptée

**Classification CPV :**

**Principale :** 79551000 - Services de dactylographie

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60% Prix des prestations

20% Valeur technique : Références et expériences similaires déjà menées

20% Valeur technique : Moyens et compétences mobilisés

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

**Attribution du marché**

**Nombre d'offres reçues :** 2

**Date d'attribution :** 30/11/16

**Marché n° :** 009-2016

JURIS SECRETARIAT CORSE, 7 rue campanari, 20200 BASTIA

Montant indéfini

**Envoi le 06/03/17 à la publication**

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.marches-publics.info>

N° 59



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA COSTA VERDE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COSTA VERDE****MARCHÉ DE FOURNITURE****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Communauté de Communes de Costa Verde

RN 198 - MORIANI PLAGE

20230 SAN NICOLAO

TEL : 04.95.38.47.39

FAX : 04.95.38.47.41

**Correspondant :** Mr le Président

**TYPE D'ACHETEUR :** Etablissement public de coopération intercommunale.

**OBJET DU MARCHÉ :** LOCATION DE 2 BENNES A FOND MOUVANT - pour une période de 9 mois à compter du 1er avril 2017.

**CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ :**

Trois essieux PTC 42 tonnes

Version renforcé spécial déchets

Châssis acier galvanisé autoporté

Système fond mouvant à lames aluminium renforcée

Renforts latéraux et arrière en aluminium

Portes arrière symétriques double joint verrouillage

Bâchage hydraulique papillon

**LIEUX D'EXECUTION :** Les fournitures doivent être livrées sur le site de Levole commune de Cervione

**CRITERES D'ATTRIBUTION :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1. Le prix 100%

**TYPE DE PROCEDURE :** Marché de FOURNITURES ; procédure adaptée conformément à l'Article 34 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016).

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :** Les candidatures seront sélectionnées en application du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Les candidats devront utiliser les formulaires DC1 et DC2 et ATTRI 1 pour présenter leurs candidatures.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr).

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION :** 6 mars 2017.

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :** 20 mars 2017 à 11 heures.

Le Président,

N° 60

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE****MAIRIE DE MONTICELLO****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****Procédure adaptée Article 27 et 59 du Décret n°2016-360****Maître de l'ouvrage :**

Mairie de MONTICELLO

Lieu-dit Chiosella - 20220 MONTICELLO

Tél : 04 95 60 05 71 - Fax : 04 95 60 17 77

E-mail : [mairie-de-monticello@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-monticello@wanadoo.fr)

**MARCHÉ DE TRAVAUX**

**REALISATION D'UNE COUVERTURE MOBILE  
POUR LA PISCINE MUNICIPALE DE MONTICELLO**

**LOT 1 :** MACONNERIE - GROS ŒUVRE - DEMOLITION

**LOT 2 :** ELECTRICITE

**LOT 3 :** PLOMBERIE - VMC - DESHUMIDIFICATION

**LOT 4 :** STRUCTURE MOBILE

**Personne Responsable du marché :** Mairie de MONTICELLO

**La date prévisionnelle de début des prestations est le** lundi 04 septembre 2017.

**La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le** dimanche 31 décembre 2017.

**La piscine couverte doit obligatoirement être opérationnelle au 1er janvier 2018.**

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse suivant les critères : Valeur technique : 40% / Prix : 60%

**Retrait du dossier de consultation :**

- **Téléchargement sur la plateforme Klekoon**

- Plans à la charge des entreprises à demander à :

[contact@ets-caporossi.fr](mailto:contact@ets-caporossi.fr)

Tél : 04.95.30.78.30

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

\* celles prévues aux articles 50 à 55 du Décret n°2016-360

\* références et compétences dans des réalisations similaires

**Date limite de réception des candidatures et des offres :** Lundi 10 avril 2017 à 11h00

**Date d'envoi de l'avis de publication :** Mardi 07 mars 2017

Le Maire, Joseph MATTEI.

**ICN : ANNONCE LÉGALE  
PROCHAINE PARUTION  
17/03/2017 - N°6657**



## AVIS D'ACCORD CADRE

### A BONS DE COMMANDE

#### Procédure négociée avec mise en concurrence préalable

#### ENTITÉ ADJUDICATRICE

#### MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 418.000 € HT

#### CCI2B/DC/2017.023

##### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

##### Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

##### Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

**Objet de l'accord cadre :** Appel à candidature pour les services de nettoyage du Port de Commerce de Bastia.

**Durée de l'Accord Cadre :** 1 an renouvelable 3 fois

**Lieux de livraison :** Port de Bastia.

**Nomenclature Européenne CPV :** 90 91 00 00-9 Service de nettoyage

**Caractéristiques principales :** Il s'agit de réaliser les prestations de nettoyage des bâtiments et dépendances du Port de Commerce de Bastia.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**Mode de dévolution de l'accord cadre :** L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des prestations.

##### Mode de passation de l'accord cadre :

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable définie par les articles 1er, 12, 26, 331.1°, 74, 781. al.3, 781l, et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article 74 al. 4 du Décret n°2016-360 du 25.03.2016 pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation lorsque celle-ci sont recevables selon les termes de l'article 62.1 du Décret sus indiqué.

##### L'accord cadre à bon de commande est mono attributaire

Il fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.1.al.3 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un minimum annuel et un maximum annuel :

**Minimum annuel :** 40.000,00 € H.T.

**Maximum annuel :** 100.000,00 € H.T.

##### L'avis concerne un accord cadre passé avec un seul opérateur économique.

##### Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 120

##### Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

**Unité monétaire utilisée :** L'euro

##### LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité  
Palais Consulaire - BP 210  
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

##### LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION :

##### Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés. .../...

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**Date limite de remise des candidatures :** Le 23 mars 2017 à 10 heures

**Critères de sélection des candidatures :** Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières, des compétences et moyens professionnels, de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

**Critères de jugement des offres :** Aux termes de l'analyse et après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par l'Entité Adjudicatrice, en application des critères ci-après :

1. Prix des prestations : 70%

2. Valeur technique au regard des moyens humains, moyens matériels et techniques et de la méthodologie, mis en oeuvre pour l'exécution des prestations : 30%

**Durée de validité des offres :** 6 mois

**Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice :** 2017.023

##### Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

##### Renseignements complémentaires :

##### Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

##### Renseignements techniques :

Port de Bastia

Tél : 04.95.54.25.19

Fax : 04.95.54.44.96

##### Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

##### Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

##### ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 MARSEILLE cedex 20.

##### Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

\* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours.

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

**Date d'envoi du présent avis au JOUE :** Oui, le 06 mars 2017

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 06 mars 2017.



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental

Direction des achats publics

Service des marchés

11, bis Rue Del'Pellegrino

BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 80 32

**Référence acheteur :** 2017-034

##### L'avis implique un marché public

**Objet :** Calibrage et Réfection de chaussée [3 LOTS]RD 119 PR 3+250 à PR 5+200 Commune d'Arbellara - Pont d'acoravo Canton du Sartenais Valinco

**Procédure :** Procédure adaptée

**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : oui

**Lot N° 1 :** Terrassement et assainissement

**Lot N° 2 :** Travaux de Chaussée

**Lot N° 3 :** Maçonneries

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

30% Qualité Technique de l'Offre

70% Prix

**Remise des offres :** 30/03/17 à 12h00 au plus tard.

**Envoi à la publication le :** 06/03/2017

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur

<http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 63  
  
**AVIS D'ACCORD CADRE  
A BONS DE COMMANDE  
APPEL D'OFFRES OUVERT  
POUVOIR ADJUDICATEUR  
CCI2B/DG/2017.021**

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 135.000 € HT**

**NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

**CORRESPONDANT :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

**PRINCIPALE(S) ACTIVITE(S) DU POUVOIR ADJUDICATEUR :** Services généraux des administrations publiques / Activités aéroportuaires et portuaires

**OBJET DE L'ACCORD CADRE :** Location entretien et maintenance de matériel de reprographie pour l'ensemble des sites de la CCI de Bastia et de Haute-Corse

**Lieux d'exécution :** Aéroport de Bastia, IMF de Borgo, Port de Bastia, Port de Ile-Rousse, Aéroport de Calvi, Hôtel Consulaire de Bastia, Antenne de Calvi, Corté et Ghisonaccia

**Type d'accord cadre :** Services

**Nomenclature Européenne CPV :**

30121100-4/Photocopieurs/50313200-4/Services d'entretien de photocopieurs/

**DUREE DE L'ACCORD CADRE :** 36 MOIS

**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'ACCORD CADRE :**

Présentées dans le cahier des charges.

**MODE DE PASSATION DE L'ACCORD CADRE :** Procédure d'appel d'offres ouvert définie par les articles, 1er, 12 III, 34. I) 1°b 66, 67 et 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

**MODE DE DEVOLUTION :** Afin de susciter la plus large concurrence, le Pouvoir Adjudicateur passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

**La présente procédure regroupe deux lots :**

**Lot 1 :** Location entretien et maintenance de matériels de reprographie numérique noir et couleur pour l'ensemble des sites de la CCI,

**Lot 2 :** Entretien et maintenance de matériels de reprographie appartenant à la CCI de Bastia et de Haute-Corse,

**L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire**

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.I. al.3 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

Le présent accord cadre est sans montant maximum, ni montant minimum.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.**

**L'avis concerne un marché public.**

**MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :**

Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts aux sections : Toutes sections

**LANGUE DANS LAQUELLE LES CANDIDATURES ET LES OFFRES DOIVENT ETRE**

**ADRESSEES :** Le Français

**UNITE MONETAIRE UTILISEE :** L'euro

**LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU PAR COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :**

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse  
Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RECEPTION.**

**PRESENTATION DES DOCUMENTS ET DES RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT :**

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager. .../...

La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :**

Le 03 avril 2017 à 10h

**CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :**

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références avec les organismes publics et privés.

**CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

**Pour le lot 1 :**

\* Valeur technique de la proposition [matériel et maintenance] 45%

Au regard de la pertinence technique et adéquation du matériel proposé avec les spécifications demandées]

\* Coût de la maintenance et de la location 40%

\* Prestations de maintenance et réactivité du SAV 10%

\* Performance en matière environnementale 5%

**Pour le lot 2 :**

\* Coût de la maintenance 60%

\* Réactivité du SAV 40%

**DUREE DE VALIDITE DES OFFRES :** 180 jours (6 mois)

**NUMERO DE REFERENCE ATTRIBUE A L'ACCORD CADRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR/L'ENTITE ADJUDICATRICE :** 2017.021

**ADRESSE A LAQUELLE LE DOSSIER DEVRA ETRE DEPOSE :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

**Renseignements administratifs :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.66/04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

**Renseignements techniques :**

Département Système Information

Tél : 04.95.54.44.02

Fax : 04.95.54.44.96

**INSTANCE CHARGE DES PROCEDURES DE RECOURS ET AUPRES DE LAQUELLE LES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS :**

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

**SERVICE AUPRES DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Tél : 04.84.35.45.54

Fax : 04.84.35.44.60

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

\* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours à partir de la date d'envoi de la notification du rejet,

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique,

**ENVOI AU JOUE :** LE 02 MARS 2017

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :** Le 02 MARS 2017

**Votre publicité dans l'ICN !**

2 parutions  
sur 2 semaines !  
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

**Vous ici !**

**120€ HT**

Format 85 mm x 120 mm - (Deux colonnes)

Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47 @ [jfa@corse-information.info](mailto:jfa@corse-information.info)

120 mm

85 mm

## COMMUNE DE SANT ANDREA DI COTONE 20221 SANT ANDREA DI COTONE

### MARCHE N° 01/2017

## CREATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

#### 1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE :

Commune de SANT ANDREA DI COTONE  
20221 SANT ANDREA DI COTONE  
TEL : 04.95.38.10.30.

Courriel : [mairie.santandrea.cotone@orange.fr](mailto:mairie.santandrea.cotone@orange.fr)

#### 2. OBJET DU MARCHE :

Création d'un logement communal.

#### 3. PROCEDURE DE PASSATION :

Procédure adaptée - Art. 28 et suivants du CMP.

#### 4. NATURE DES TRAVAUX :

Démolition des sols intérieurs, linteaux, planchers et terrasse,  
Reconstruction : plancher, escalier, terrasse, doublage des cloisons, plâtre, peintures  
Revêtement sols et murs salle de bain et cuisine  
Electricité  
Plomberie  
Enduit extérieur

#### 5. LIEU D'EXECUTION :

Hameau de COTONE - Commune de SANT ANDREA DI COTONE - 20221

#### 6. DEVOLUTION DES TRAVAUX :

Le marché sera passé avec une entreprise seule.

#### 7. DES VARIANTES SERONT-ELLES PRISES EN COMPTE : OUI

Une réponse à l'offre de base est obligatoire

#### 8. DUREE DU MARCHE :

45 jours maximum

Date prévisionnelle de début des travaux : 17 avril 2017.

#### 9. MODALITE DE PAIEMENT :

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

#### 10. FINANCEMENT :

Le marché est financé par le Conseil Départemental de la Haute-Corse et par la Collectivité Territoriale de Corse.

Le solde provient de fonds propres.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

#### 11. UNITE MONETAIRE : EURO

#### 12. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

##### Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui sont recevables en application des articles 40, 44, 45, 46 et 47 du Code des Marchés Publics ;

Les candidatures qui sont accompagnées des pièces mentionnées à l'article 45 du CMP et demandées au présent avis.

##### Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Lettre de candidature [DC1],  
Déclaration du candidat [DC2],

Attestation URSSAF,

Attestation ASSEDIC,

Attestation de mise à jour des cotisations versées à la caisse de congés payés et chômage intérimaires,

Attestation certifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,

Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail,

Certificats justifiant l'acquiescement des impôts sur le revenu ou sur les sociétés et de la TVA, et certificats attestant la souscription des déclarations correspondantes.

Forme juridique du candidat,

En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire,  
Pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires,

Attestations d'assurances responsabilité civile et garantie décennale,

Références de l'entreprise de moins de trois ans,

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché réalisé au cours des trois derniers exercices,

Présentation d'une liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le maître de l'ouvrage public ou privé, les prestations exécutées en propre et celles sous-traitées,

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'ouvrage, une déclaration mentionnant les techniciens ou les organismes techniques dont le candidat disposera pour l'exécution de l'ouvrage,

Certificats établis par ces organismes chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des travaux à des spécifications ou à des normes.

#### 13. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

1 - Prix : 60%

2 - Valeur Technique de l'offre : 40 %

#### 14. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Lundi 03 avril 2017 à 12h00.

#### 15. ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS :

Mairie de SANT ANDREA DI COTONE :

- lundi, mercredi, vendredi de 08h00 à 12h00

- mardi, jeudi de 14h00 à 18h00

Tel : 04.95.38.10.30

Courriel : [mairie.santandrea.cotone@orange.fr](mailto:mairie.santandrea.cotone@orange.fr)

.../...

#### 16. ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYEEES :

Mairie de SANT ANDREA DI COTONE

20221 SANT ANDREA DI COTONE.

#### 17. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours.

Les offres seront transmises sous pli cacheté, recommandé avec accusé de réception adressées à Monsieur le Maire de la commune de SANT ANDREA DI COTONE, ou remises contre récépissé de dépôt avec la mention « offre pour la création d'un logement communal - Ne pas ouvrir »

18. RECOURS : Pour tout contentieux la juridiction compétente sera le Tribunal Administratif de Corse

19. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : mercredi 08 mars 2017

20. DATE DE PARUTION : vendredi 10 mars 2017

Fait à SANT ANDREA DI COTONE,

Le 8 mars 2017.

N° 65

## MAIRIE DE VENACO

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### Organisme passant le marché :

Commune de Venaco

Mairie de Venaco - Lieu dit « Saint Michel »

BP 2

20231 Venaco

Téléphone : 04 95 47 00 15

Télécopie : 04 95 47 09 11

Objet du marché : Aménagement du cimetière lieu-dit Vulpaccio à Venaco :

\* Lot unique

Type de marché de travaux : Exécution

Procédure : Procédure adaptée

Caractéristique principale :

Le marché sera conclu avec une entreprise générale ou avec un groupement.

Conditions de participation

Justifications à fournir en phase de candidature

Lettre de candidature [DC1].

Déclaration du candidat [DC2].

Copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire.

Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionné à l'article L.323-1 du code du travail.

Critères d'attribution :

Offre économiquement et techniquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

\* Offre de prix : 60%

\* Valeur technique : 40%

Date limite de remise des offres : 14 avril 2017 à 12 heures

Date d'envoi à la publication : 7 mars 2017

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

1 : Sur support papier : Mairie de Venaco - 20231 Venaco

mail : [mairie.venaco@orange.fr](mailto:mairie.venaco@orange.fr)

téléphone : 04 95 47 00 15

2 : Les entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public MAIRIE DE VENACO

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plate forme, une assistance est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34 €/min] du lundi au vendredi : 9h00/12h30 et 14h00/18h00.

N° 66



### AVIS D'INFORMATION

#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

22 Cours Grandval, BP 215

20187 AJACCIO CEDEX.

Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.

Courriel : [commande.publique@ct-corse.fr](mailto:commande.publique@ct-corse.fr)

Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des haltes ferroviaires et arrêts routiers

Numéro de référence : 17S0012

Date limite de remise des offres : 10 avril 2017 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante : [www.corse.fr](http://www.corse.fr) - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08 mars 2017



ENTREPRENISE  
**TOUSSAINT BARBOLOSI & C<sup>IE</sup>**

MAISON FONDÉE EN 1928

N° 67

**SCIERIE CORSE  
DEVELOPPEMENT**

Sigle : "S.C.D."

S.A.R.L. au capital de 525.262 €uros

Réduit à 20.000 €uros

Siège social : Lieu-dit Farone

Z.I. de Baléone, RN 194

20167 Afa

R.C.S. : Ajaccio 515 197 317

L'A.G.E. réunie le 15/02/2017 a décidé de réduire le capital social de 525.262 €uros à 20.000 €uros par absorption des pertes et par annulation de la prime de scission.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

**ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinq cent vingt-cinq mille, deux cent soixante-deux [525.262] €uros

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à vingt mille [20.000] €uros

Pour avis,  
La Gérance.

N° 68

**AVIS RECTIFICATIF**

Journal du 17/02/2017

au 23/02/2017 - N° 6653

**Il fallait lire :**

Suivant acte sous seing privé en date du 03/03/2017, il a été constitué sous la dénomination SAS « R&M » une société par actions simplifiée.

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour avis et mention,

N° 69

**EXTRAIT DES MINUTES  
DU GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE TOULON**

**EXTRAIT DE JUGEMENT**

Par jugement en date du 21/02/2017, le Tribunal de Commerce de Toulon a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

T.C.E.E.I MACERI

11, rue Gabriel Péri

83330 Le Beausset

RCS Toulon : 797 580 958 2013/B/01579

Immatriculation secondaire :

RCS Bastia 2013/B/00500

Hameau de Piazza

20275 Ersa

**Activité :** Tous travaux d'isolation, d'étanchéité, maçonnerie, l'achat, la vente de matériaux de second oeuvre du bâtiment principalement de la faïence, du carrelage, de la peinture et tous leurs accessoires

**Mandataire Judiciaire :**

SCP BR Associés, prise en la personne de Me Nicolas Malric, 59, Avenue Maréchal Foch (83000) Toulon

**Date de cessation des paiements :**

Le 20 février 2017

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

N° 70

Sté Société Civile Immobilière

**JYL**

Forme : Société Civile

Capital : 1500 €

Siège : 47 bd Général GRAZIANI

20200 Bastia - RCS Bastia

**TRANSFERT SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 Février 2017.

Les associés ont décidé de transférer le siège social de (ancien siège) Bt C, résidence APOLONIE, Chemin du fort Lacroix, 20200 BASTIA à (nouveau siège) chez M. C. BIANCHI, 47 Boulevard Général GRAZIANI, 20200 BASTIA à compter du 25 Février 2017.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BASTIA

Pour avis,

N° 71

**MECAFROID**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 480.000 euros

Siège social : Z.I Erbajolo,

20600 Bastia

321 735 391 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 07 mars 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de limiter les droits de vote des associés détenant l'usufruit d'actions uniquement aux délibérations concernant l'affectation des bénéfices de l'exercice.
- de permettre au Président d'être assisté d'un ou plusieurs directeurs généraux.

En conséquence, l'Assemblée modifie les articles 16 et 17 des statuts.

Pour avis,  
Le Président.

N° 72

**NAPOLI 2B**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 100 euros

Siège social : 37 Boulevard Paoli

20200 Bastia

812 833 648 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 27/02/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Eric, Marc GIONA, 25 rue Luce de Casabianca pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 23 rue César Campinchi, 20200 BASTIA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 73

**SARL BRAVONE  
CONSTRUCTION**

21, Marines de Bravone

20230 Linguizzetta

RCS Bastia 510 095 169

Selon procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 06/07/2016, les associés de la SARL BRAVONE CONSTRUCTION ont décidé d'augmenter le capital de la société pour le porter de 500 € à 7500 € par l'incorporation de la réserve au capital social à concurrence de 7000 €.

Pour avis, Le gérant.

N° 74

**U LUSTINCONU**

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lieu dit Lustincone,

20270 Aleria

Siège de Liquidation :

Lieu dit Lustincone, 20270 Aleria

795 275 700 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2016, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2016 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Valérie, Marie, Paule SPAINI DOMINICI, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé LIEU DIT LUSTINCONE 20270 ALERIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

N° 75

**SARL AUTO WASH JW**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lot Rainbow

ZI Valrose, Route de Strada Vecchia

Box N°17, 20290 Borgo

791 149 362 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2017, il résulte que : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 janvier 2017 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Mr Jonathan WINTERSTAN, demeurant Bâtiment W84 - Provence Logis - Montessoro - 20600 BASTIA, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Immeuble Lot Rainbow, ZI Valrose, Route de Strada Vecchia, Box N°17, 20290 BORG, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 76

**NAPOLI 2B**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 100 euros

Siège social : 37, Boulevard Paoli

20200 Bastia

Siège de la liquidation :

23, Rue César Campinchi

20200 Bastia

812 833 648 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 27 février 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Eric GIONA de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 77

**L'ENVERS DU DEKOR**

SARL à associé unique

Au capital de 1 €

Siège : A Ferma Route de Lama

20218 Pietralba

752756312 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 21/12/2016, il a été décidé :

- d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. BUTTA-FOCO Jean Christophe Z, Rue antoine Roucher, 75016 PARIS, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 21/12/2016.

Radiation au RCS de BASTIA.

N° 78

Dénomination sociale :

**DEPANN HEURE**

**PLOMBIER**

Forme : SASU en liquidation

Siège social : Résidence la Rocade

Bât C, Av Maréchal Lyautey

20090 Ajaccio

Capital social : 5000 euros

RCS Ajaccio : 812 073 179

**AVIS DE CLÔTURE  
DE LIQUIDATION**

Par décision en date du 28 février 2017, l'associé unique a :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Monsieur PETRIGNANI David, 40 crs Lucien Bonaparte 20000 Ajaccio, pour sa gestion et le décharge de son mandat à dater du 28/02/2017.

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS d'AJACCIO.

Pour avis et mention.

FREDERIC BAUD  
Pose cuisines et placards  
Multiservices

Bât 31 C  
Résidence les Chataigniers  
20600 BASTIA

06.22.18.05.09

[fredbaud2b@gmail.com](mailto:fredbaud2b@gmail.com)



# 13

Les chiffres de la semaine

13 communes de Corse-du-Sud reconnues en état de catastrophe naturelle après les intempéries de décembre 2016 : Casalabriva, Ciannacce, Conca, Lecci, Porto-Vecchio, Propriano, Serradi-Ferro, Tasso, Zonza, Arbellara, Cozzano, Sartène, Sollacaro.

# 3833

Les chiffres de la semaine

3833 personnes -soit 45% de l'objectif final de 9000 résidents corses interrogés- se sont déjà prêtées à l'enquête sur les déplacements des Corses dirigée par l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse. L'enquête se poursuit jusqu'à la mi-avril, premiers résultats communiqués cet été.

# 9

Les chiffres de la semaine

9 personnes sur 10 en France estiment que l'économie circulaire et la mise en œuvre de ses principes dans les régions doivent faire partie des priorités des acteurs politiques et économiques dans les prochaines années, selon une étude Elabe pour Ecofolio.

## ISULA SURELLA L'invasion des tomates chinoises

Le titre pourrait faire sourire tant il renvoie à L'attaque des tomates tueuses, somptueux nanard horrifique sorti en 1978, qui donna lieu à des suites tout aussi réjouissantes telles que *Le retour des tomates tueuses*, *Les tomates tueuses contre-attaquent* et, last but not least, *Les tomates tueuses dévorent la France!* Mais les membres de l'organisation agricole Coldiretti n'ont pas du tout envie de rigoler. Au cours des 12 derniers mois, l'Italie a importé de Chine quelque 100 millions de kilos de concentré de tomate. Une tendance qui est loin d'épargner la Sardaigne où, chaque mois on assiste à augmentation des livraisons, par voie maritime, de fûts de concentré de tomate. Le produit est ensuite transformé et conditionné sur place, le résultat étant commercialisé comme un produit italien voire régional, puisque, hormis pour la purée de tomates, la seule mention obligatoire sur les étiquettes de produits élaborés à base de tomates est le lieu de transformation et non l'origine de la matière première. La production annuelle moyenne sarde est de 320 000 quintaux de tomates. Elle a même atteint 370 000 quintaux l'an passé, ce qui est encore bien éloigné des 700 000 d'il y a 25 ans. L'essentiel de la production est transformé par la société Casar, 10 000 quintaux étant réservés à la marque *Io sono sardo* qui garantit la qualité et la traçabilité des produits, et qui en 5 ans est considérablement montée en puissance en termes de production comme de parts de marché. Mais, constate Battista Cualbu, président de Coldiretti Sardaigne, l'assise des produits locaux, qu'il s'agisse des tomates, du riz ou du blé reste fragile face à la concurrence de produits sur l'origine, ou les méthodes de culture et de transformation desquels on a peu d'information. Et la conséquence, souligne-t-il, est simple : réduction des cultures locales, abandon des terres, destruction d'emplois... et pour couronner le tout, sinon de la tomate tueuse, du moins des produits moins sains pour le consommateur. ■ Source : *La Nuova Sardegna*

## IL FALLAIT LE DIRE « Ma réflexion porte sur le fonctionnement de notre démocratie : la République c'est d'abord le suffrage universel et la sérénité avec laquelle les citoyens doivent pouvoir s'exprimer »,

a déclaré le 8 mars dans L'Express un **Jean-Pierre Chevènement** très chagriné du fait que la justice refuse de s'imposer une trêve électorale. À l'évidence, sa réflexion ne va pas jusqu'à considérer que la sérénité du citoyen passe aussi par le fait de s'assurer de la probité des candidats qui se présentent devant le suffrage universel.

## « Je ne me laisserai pas entraîner dans une opération qui est clairement une opération de déstabilisation politique »

a lancé **François Fillon** le 8 mars à propos du prêt de 50 000 € qu'il avait « oublié » de mentionner dans sa déclaration de patrimoine. Il est vrai que vouloir déstabiliser un homme qui a déjà la mémoire à ce point chancelante, c'est de l'acharnement. Thérapeutique?

## COUP DE GUEULE FALLAIT... PAS NOUS INVITER ?

En principe, on ne convoque pas la presse, on la convie, en la laissant libre de faire son travail. En principe, aussi, un journaliste accrédité ne saurait être confondu avec un hooligan ou un bovin en divagation. Mais au vu de la façon dont l'Élysée a géré la couverture médiatique de la visite présidentielle, réaffirmer qu'ici comme ailleurs, les journalistes ne sont ni des bourrins ni des bœufs ne semble pas du luxe. Le 2 mars, après avoir dû fournir copie de leur carte de presse, les journalistes accrédités sont tenus de pointer à l'Hôtel de région une heure avant l'arrivée du président, sous peine d'être refoulés. Cette exigence remplie, place au triage et à la remise de boucles d'identification -pardon de badges distinctifs : rouges pour le maigre gratin admis dans l'hémicycle, bleus pour le fretin parqué en tribune de presse avec interdiction de filmer. S'agirait pas de révéler que la calvitie présidentielle sert d'aérodrome aux diptères! L'Élysée a par ailleurs exclu la tenue d'une conférence de presse ou la possibilité de micros tendus au président -presque- normal qui aura été approché de plus près par les badauds croisés entre préfecture et CTC que par des journalistes à qui on a tout juste épargné d'avoir à fournir un carnet de santé. L'allocution du chef de l'État finie, les « bleus » qui espéraient gagner l'hémicycle pour interviewer les élus locaux sont bloqués à deux reprises par le staff de l'Élysée. Protestations, appels à la raison n'y feront rien. Lorsqu'enfin la voie est libre, l'hémicycle est désert. Pas de son, pas d'image, rien qu'un discours qu'on aurait tout aussi bien pu envoyer aux rédactions, évitant des déplacements inutiles. Et un climat de suspicion pour le moins déplacé. ■

DANIEL ARNAUD

# Le philosophe et le bien commun

**Pourquoi cette édition augmentée de votre essai?**

A la base je n'y pensais pas. Pour moi c'était une page tournée mais l'idée d'enrichir le travail initial s'est imposée à moi au vu de l'actualité, de l'arrivée des nationalistes aux responsabilités. De nouvelles problématiques sont apparues en Corse comme l'arrivée d'une fachosphère depuis les incidents des Jardins de l'Empereur à Ajaccio. J'ai voulu cette fois-ci comprendre comment s'articulaient ces problématiques identitaires, démontrer l'ambiguïté, la porosité, entre le nationalisme initial et des dérives identitaires et xénophobes. Je constate que le nationalisme devient un mot-tiroir, très vague avec des définitions très différentes les unes des autres. Aujourd'hui, il est important de spécifier ce qu'est le nationalisme depuis la nouvelle mandature de 2015.

**Où vous situez-vous personnellement?**

Mon travail est celui d'un intellectuel, d'un philosophe qui s'inscrit dans un cadre de recherche plus large sur le réveil des identités au niveau européen voire mondial. Je ne suis pas impliqué politiquement mais en revanche je suis assez sympathisant du nationalisme originel, celui qui a ressurgi fin des années 60. J'ai eu l'occasion d'échanger avec Edmond Simeoni qui m'expliquait que le combat nationaliste n'était pas la corsitude. Ce n'était pas non plus l'affirmation de l'identité identitaire mais une lutte pour faire face à la rupture du contrat social avec une Corse privée d'université, qui dénonçait le clanisme. Maintenant, je suis plus critique face à une certaine dérive de ce nationalisme.

**Contrat social et identité corse, où en est-on?**

Pas si simple. Par exemple, je fais la proposition d'une continuité territoriale méditerranéenne et européenne pour le transport\*. Je trouve aberrant le fait de toujours passer par Paris ou le continent pour voyager alors qu'il y a des aéroports internationaux plus proches comme en Italie. Je suis aussi critique face au jacobinisme et la centralisation à la française. Très concrètement, cette continuité territoriale européenne, méditerranéenne bénéficierait aux 300 000 Corses de l'île sans aucune discrimination. Par-contre certains commencent à manipuler sans précaution, les thèmes de l'identité avec des phrases comme «les Corses d'abord», «la Corse aux Corses» et là on n'est pas éloigné des slogans du Front national des années 80 sur le Continent avec «Les Français d'abord» ou «la France aux Français» de Jean-Marie Le Pen. On sait très bien que ce genre de thématiques n'englobe pas les 300 000 Corses de l'île mais sont l'expression d'une dérive vers un nationalisme ethnique. C'est à dire, vers celui qui va amener à exclure des gens qu'on ne va pas considérer comme Corses à part entière, en fonction de leur patronyme, lieu de naissance. Et bien là, il y a un risque de xénophobie.

\*NDLR: la continuité territoriale méditerranéenne et européenne est en construction depuis le début de l'année 2016.

**Docteur en philosophie,**

**Daniel Arnaud enseigne à Ajaccio.**

**En 2006, il publie**

**La Corse et l'idée républicaine.**

**Dix ans plus tard, il pose de nouveau**

**son regard sur la France et la Corse**

**en analysant leurs relations complexes**

**dans un contexte insulaire**

**différent depuis l'arrivée**

**des nationalistes aux commandes**

**de la CTC en décembre 2015.**



*La Corse et l'idée républicaine - L'Harmattan*

Un essai sur la mise en place et les déviances du Contrat Social de Rousseau. Une réflexion sur les amalgames, les particularismes, les discours réducteurs et caricaturaux tenus sur la Corse.

**Cette xénophobie est en hausse?**

Oui et c'est l'un des axes d'études des chercheurs et universitaires. Certaines personnes vont penser que le nationalisme est arrivé à maturité, d'autres seront plus proches de cette fadosphère. Je suis personnellement pessimiste. Je pense que le nationalisme glisse depuis quelques années du nationalisme du type contrat social de Rousseau vers un nationalisme identitaire. C'est inquiétant notamment vis-à-vis des plus jeunes. Le concept identitaire manipulé sans précaution comme «la Corse aux Corses» se comprend en toute bonne foi par rapport à Pascal Paoli, l'invasion de la Corse en 1769. Mais, en tant qu'enseignant, je me mets à la place des plus jeunes qui n'ont pas ou encore peu de conscience politique ou culture historique. Lorsqu'ils voient, entendent ces slogans, ils ne pensent pas forcément à Paoli. Ils peuvent comprendre autre chose par rapport à leurs voisins de classe s'ils sont différents. La responsabilité du politique est importante quand on parle de corsisation des emplois, de l'espace. Il faut penser à la façon dont cela va être reçu chez les plus jeunes. L'Enfer est pavé de bonnes intentions dit-on!

**Mais cette corsisation administrative, des courriers ou de l'espace public, n'est-ce pas aussi une manière de sauvegarder cette identité corse et de protéger une langue qui pourrait disparaître? Une sauvegarde qui peut aussi être revendiquée par d'autres comme les LeBretons, les Basques?**

Bien sûr! La question de l'identité n'est pas négative en soi. C'est important, notamment la pluralité des identités linguistiques. Claude Hagège, linguiste, dans les années 2000 dans *Halte à la mort des langues* soulignait combien la perte d'une langue était un drame. La langue, quelle qu'elle soit appartient au patrimoine de l'humanité. Elle n'est pas qu'un moyen de communiquer. C'est aussi l'expression d'une culture, d'une identité. C'est une manière de voir le monde. Je remets en cause ce jacobinisme qui veut uniformiser la langue en France de manière assez brutale et violente depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais je dis aussi qu'il faut manier cette identité avec précaution. Pour être concret, je ne suis pas contre la coofficialité avec la langue corse, pas contre son principe de rendre des langues coofficielles. Mais cela ne doit pas être fait n'importe comment. Et le projet signé il y a quelques années n'est pas à mon sens un bon projet. C'est un prétexte pour corsiser les emplois, exclure les non-corsophones notamment dans le service public. C'est un projet de société d'exclusion. Je serais pour un projet d'une coofficialité alterna-

tive comme celle qui existe au Québec où le français est à égalité avec l'anglais et qui prévoit des garde-fous.

**Il y a risque?**

Oui. On n'est pas sur le même projet de société quand on est autonomiste ou indépendantiste. Je pense qu'un indépendantiste, et c'est légitime de son point de vue, souhaite une Corse qui devienne un État souverain maîtrisant ses flux migratoires avec une langue, corse, seule officielle. Il faut faire attention, et c'est de la responsabilité du politique, de ne pas ouvrir la porte à cette discrimination.

**À quelques semaines de l'élection présidentielle et au vu des derniers rebondissements et visites politiques en Corse, quelle idée républicaine doit défendre la Corse?**

Je ne cesse de répéter que la République n'est pas que celle de la France continentale mais l'idée d'un bien commun. Avec Pascal Paoli, on a déjà eu l'expérience républicaine en Corse. Aujourd'hui, il faut rappeler les fondamentaux de cette idée, ce souci de ce bien commun et l'importance de la laïcité. L'avenir de la Corse est dans la défense de cet idéal. Maintenant, au niveau national, je pense que nous sommes partis pour une période de crise de vingt ou trente ans parce qu'on n'a pas su traiter ce mal. Depuis plusieurs années, certains lanceurs d'alertes ont prévenu sur les conséquences possibles. Mais ils n'ont pas été entendus. On est un peu dans la situation de la fin de la citoyenneté de l'empire romain et de la chute de Rome. Je décris cette chute mais je ne prétends aucunement l'endiguer. On va vers la fin de quelque chose. Il faudra certainement une ou deux générations pour refonder notre République, nos institutions et recréer du lien.

**À terme, la Corse pourrait-elle redevenir une République souveraine?**

C'est tout à fait envisageable. L'idée d'indépendance ne me laisserait pas de glace mais pas sur une base ethnique ou d'exclusion. À l'échelle de l'histoire, ce n'est pas utopique. La Corse est française que depuis 1769 alors qu'elle a été génoise, pisane plus longtemps. Admettons que dans cinquante ans, il y a un processus où une majorité de Corses se dégage pour l'indépendance avec un droit à l'auto-détermination. À l'échelle de l'Histoire, deux ou trois siècles de Corse française ce n'est rien. Les historiens dans cinq cents ans ne parleront peut-être même plus de cette période la considéreront tout simplement comme une parenthèse. ■

*Propos recueillis par Dominique Pietri*

*« Je ne cesse de répéter que la République n'est pas que celle de la France continentale mais l'idée d'un bien commun »*

## AJACCIO

### ■ AMATERASU

Jusqu'au 18 mars. Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & [www.scenina.com](http://www.scenina.com)

Orso délaisse un temps ses pinceaux pour créer avec la nature insulaire, n'utilisant que les ressources du lieu où il installe ses sculptures végétales, photographiées ensuite à l'argentine. Installations vidéos et sonores complètent l'exposition.

### ■ LE PAYSAGE EN MÉDITERRANÉE

Jusqu'au 21 mars. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & [espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr)

Une sélection de photographies de la collection du Centre méditerranéen de la photographie, une vision plurielle de la Corse et la Méditerranée.

### ■ ODILE PIERRON

Jusqu'au 13 mars. Galerie Aux arts, etc ☎ 06 72 76 82 86

Odile Pierron explore le thème de la Genèse au travers d'une nouvelle série de calligraphies contemporaines où l'emploi d'encres de couleur réhausse les traits et confère au dessin davantage de profondeur.

### ■ COMME UN SEUL HOMME

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & [www.musee-fesch.com](http://www.musee-fesch.com)

Une vidéo dont le texte, à partir de lettres de soldats français, anglais et allemands, est dit par des jeunes d'aujourd'hui, sur les lieux de mémoire de la Grande Guerre. Hommage aux combattants inconnus signé Denis Darzacq.

### ■ NAPOLEON, CE HÉROS

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & [www.musee-fesch.com](http://www.musee-fesch.com)

Un parcours ludique et inédit mettant en valeur la richesse des collections du Palais Fesch mais aussi les faits et les personnages marquants de l'épopée napoléonienne et relatifs au mythe du surhomme.

### ■ LA CORSE À TRAVERS LE MIROIR

Jusqu'au 22 mars. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & [espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr)

Antoine Giacomoni a imaginé le mirror concept, photographiant en noir et blanc le reflet des stars dans un miroir cerné d'ampoules. Il l'a ensuite utilisé pour réaliser des portraits de ceux, connus ou non, qui font la Corse.

### ■ DANSES IMPÉRIALES

Le 11 mars, 10h. Palais Fesch, Musée des Beaux-arts.

☎ 04 95 26 26 26 & [www.musee-fesch.com](http://www.musee-fesch.com)

L'association Empreintes impériales travaille sur des reconstitutions fidèles des danses en vogue lors des Premier et Second Empires. Tous les 15 jours, ses membres proposent d'assister à une représentation de ces danses, en costumes d'époque, dans les salles napoléoniennes du musée.

### ■ LA TEMPÊTE

Jusqu'au 11 mars, 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & [www.aghja.com](http://www.aghja.com)

Le mage Prospéro vit exilé, avec sa fille, sur une île dont il s'est rendu maître, asservissant le sauvage Caliban et l'esprit Ariel. Une tempête fait échouer ses adversaires de jadis sur son rivage. Quatre comédiens reprennent l'œuvre de Shakespeare.

### ■ MOZART EN TOUTES LETTRES

Le 14 mars, 18h30. Bibliothèque patrimoniale.

☎ 04 95 50 40 80 & [espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr)

De Mozart, on connaît la légende du génie précoce, exhibé dans toutes les cours d'Europe par un père ambitieux... et sa fin tout aussi précoce. Accompagnés au piano par Laura Sibella, Valérie Furiosi et Théo Kailer proposent de découvrir l'homme au travers d'extraits de sa correspondance.

## ■ PASSION CINÉMA

Du 10 au 14 mars. Palais des congrès.

☎ 07 78 69 69 88 & [festival-passion-cinema.com](http://festival-passion-cinema.com)

Une sélection de films français et étrangers, certains présentés en avant-première, d'autres d'ores et déjà primés, des rencontres avec comédiens, réalisateurs, auteurs. Pour les plus jeunes, des séances « ciné-goûter ». Soirée montagne le 11 à partir de 18h.

### ■ PIERRE GAMBINI

Le 16 mars, 20h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & [espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr)

Auteur, compositeur, interprète et multi instrumentiste, Pierre Gambini hybride textes en langue corse et sons électro-pop.

### ■ SUPERSONIC-PLAY SUN RA

Le 17 mars, 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & [www.aghja.com](http://www.aghja.com)

Entouré par six musiciens issus d'horizons très divers (jazz, électro-rock, drum&bass), le saxophoniste Thomas de Pourquery rend hommage à Sun Ra avec des reprises très personnelles de son répertoire.

## BASTIA

### ■ LOIN ?

Jusqu'au 12 mars. Centre culturel Alb'Oru.

☎ 04 95 47 00 00 & [www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)

Marie Pancrazi, photographe, a reçu de son grand-père un « dernier cadeau, un livre lourd, des plans, des dessins ». Dont ceux d'une résidence, la Tour Dar el Kef, à Alger. Où elle s'est rendue, sur les traces de son grand-père qui n'y est jamais revenu.

### ■ E TEATRALE

Jusqu'au 12 mars. Théâtre municipal,

Centre culturel Alb'Oru, Théâtre Sant'Angelo.

☎ 06 12 89 56 25 & [www.unita-teatrale.com](http://www.unita-teatrale.com)

Le festival E Teatrale démontre la vitalité du théâtre de Corse, dans toute sa diversité, professionnel comme amateur, en langue française comme en langue corse. Pour cette 12<sup>e</sup> édition, 21 spectacles sont programmés.

### ■ PONI HOAX/VKNG

Le 16 mars, 20h30. Centre culturel Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & [www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)

Fondé en 2001, le groupe d'électro-rock Poni Hoax vient de sortir son quatrième album, Tropical suite, enregistré dans quatre pays différents. Thomas de Pourquery, saxophoniste et chanteur, s'est associé au guitariste Maxime Delpierre pour créer VKNG groupe d'électro-pop.

### ■ RIMITU

Le 18 mars, 20h30. Théâtre municipal.

☎ 04 95 34 98 00 & [www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)

Problème psychologique ? Banale misanthropie ? *Rimitu* met en scène un personnage incapable de créer des liens avec les autres et qui s'interroge. Avec Philippe Ambrosini, dans une mise en scène de Jean-Pierre Lanfranchi. Spectacle en corse, surtitré en français.

### ■ OCCIDENT

Les 16, 17 et 18, mars, 21h ; le 19 mars, 17h.

Fabrique de théâtre.

☎ 04 95 39 01 65 & [www.theatrealibi.fr](http://www.theatrealibi.fr)

Il passe ses soirées au bar et rentre invariablement soûl. Elle a alors droit au sempiternel récit pitoyable de sa virée, dans un flot d'insultes, propos racistes et paranoïaques. Et pourtant, elle reste. Une pièce de Rémi De Vos, mise en scène et interprétée par François Bergoin avec Catherine Graziani.

## BIGUGLIA

### ■ VOYAGE AU CŒUR DU CORPS

Le 13 mars, 9h30 et 14h15

☎ 04 95 34 86 95 & [www.espaceculturelbiguglia.com](http://www.espaceculturelbiguglia.com)

Deux comédiens-chanteurs et une marionnette narrent l'histoire d'une mère, qui, désespérée par la maladie de son fils, en vient à faire rétrécir par magie un médecin, pour l'envoyer en mission dans le corps de l'enfant. À partir de 6 ans.

## ■ MISSAGHJU

Le 17 mars, 20h30.

☎ 04 95 34 86 95 & [www.espaceculturelbiguglia.com](http://www.espaceculturelbiguglia.com)

Formation musicale née en 1992, Missaghju prend ses racines dans la musique et le chant corse. Le groupe a récemment collaboré avec la diva et musicologue libanaise Ghada Shbeir, spécialiste du chant sacré syriaque.

## CORTE

### ■ L'ARMÉE DES OMBRES

Jusqu'au 31 mars. Frac Corse. ☎ 04 95 46 22 18

Billet de banque pliés, installations, peintures, vidéo : Hakima El Djoudi aborde ici dépersonnalisation, pouvoir de l'argent, guerres qui se livrent désormais sur les places boursières, perte de repères et d'identité... et résistance.

### ■ GUARDA FRATELLU!

Jusqu'au 25 mars. Bibliothèque universitaire.

☎ 04 95 45 06 27 & [www.guardafratellu.com](http://www.guardafratellu.com)

Un corpus d'affiches - issues de collections privées ou fonds associatifs ou publics - qui retrace les mobilisations, engagements et luttes dont la Corse a été le théâtre entre les années 1970 et 1990. Un projet porté par l'Associu lingua scritta.

### ■ NEIGE

Le 14 mars, 18h30. Spaziu Natale Luciani.

☎ 04 95 45 00 78 & [studia.universita.corsica](http://studia.universita.corsica)

Au Japon, à la fin de XIXe siècle, Yuko s'adonne à l'art du haïku. L'actrice et metteuse en scène Marie-Joséphine Susini a adapté pour le théâtre le court roman de Maxence Ferminé.

## PORTO-VECCHIO

### ■ AFRIQUE(S)

Jusqu'au 19 mars. Bibliothèque municipale.

☎ 04 95 23 35 89 & [www.porto-vecchio.fr](http://www.porto-vecchio.fr)

De Senghor à la tradition poétique orale des griots en passant par Tchicaya U Tam'si, la 19<sup>e</sup> édition du Printemps des poètes invite à explorer le continent de la poésie africaine, à écouter « le chant multiple des Afriques ». Entrée libre.

### ■ LA TRAVIATA

Le 11 mars, 18h45. Centre culturel communal.

☎ 04 95 72 18 18

Opéra de Verdi, avec Sonya Yoncheva et Michael Fabiano, retransmis en direct depuis le Metropolitan opéra de New York.

### ■ LA DOUBLURE

Le 14 mars, 21h. Bastion de France.

☎ 04 95 72 18 18 & [www.porto-vecchio.fr](http://www.porto-vecchio.fr)

À l'hiver de sa vie, Giacomo Casanova règle ses comptes avec Wolfgang Amadeus Mozart. Une pianiste et une chanteuse lyrique accompagnent ce récit rocambolesque. Une texte de Paul Desanti.

### ■ MOZART EN TOUTES LETTRES

Le 17 mars, 21h. Centre culturel communal.

☎ 04 95 72 18 18 & [www.porto-vecchio.fr](http://www.porto-vecchio.fr)

Dans des centaines de missives, Mozart montre son amour du langage, son naturel, sa fantaisie. Accompagnés au piano par Laura Sibella, Valérie Furiosi et Théo Kailer proposent de découvrir le « divin Mozart » sous un jour différent.

## PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU

### ■ DESNOS ET MERVEILLES

Le 11 mars, 20h30. Salle Cardiccia de Migliacciaru.

☎ 04 95 56 26 67 & [www.centreculturelanima.fr](http://www.centreculturelanima.fr)

Le comédien Michel Arbatz et le guitariste et arrangeur Olivier Roman-Garcia ont imaginé un spectacle autour de la vie et du destin du poète Robert Desnos.

## TALLONE

### ■ VEGH'ANIMA

Le 18 mars, 20h30. Salle des fêtes.

☎ 04 95 56 26 67 & [www.centreculturelanima.fr](http://www.centreculturelanima.fr)

Organisée en partenariat par le centre culturel Anima et la mairie de Tallone, une soirée scène ouverte aux musiciens et chanteurs amateurs. S'inscrire auprès du centre culturel Anima.





# Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



# 30

Balagne - Corté

orange™

# 30

Corse - PACA

# SFR

# 390

National

numericable™

# 95

Bastia

play TV

# @

Internet

## Lundi 13 Mars

9 h 00 : Settimanale - 9 h 45 : Jeunesse - 11 h 25 : Aiò à Di Speluncatu - 12 h 05 : La Terre Vue du Sport - 12 h 30 : Settimanale - 13 h 15 : Makadam Kanibal - 14 h 30 : Una Parolla Tanti Discorsi - 16 h 10 : Zikspotting - 17 h 05 : Noob - 17 h 25 : Délire Sur le Net - 18 h 00 : Clips Musicaux - 18 h 20 : La Terre Vue du Sport - 18 h 30 : Un Magicien chez Bambi - 18 h 55 : Salon du Chocolat - 19 h 30 : Nutiziale - 19 h 40 : Associ - 20 h 10 : Aiò à Di Speluncatu - 20 h 25 : Grand Tourisme - 22 h 30 : Nutiziale - 22 h 40 : Clips Musicaux - 22 h 50 : La Terre Vue du Sport - 0 h 00 : Nutiziale

## Mardi 14 Mars

9 h 00 : Nutiziale - 9 h 10 : Jeunesse - 10 h 45 : Associ - 11 h 10 : Zikspotting - 11 h 25 : Un Magicien chez Bambi - 12 h 15 : La Terre Vue du Sport - 12 h 30 : Nutiziale - 12 h 40 : Associ - 13 h 10 : Autoroute Express - 13 h 25 : Zikspotting - 14 h 30 : Matmatah - 17 h 50 : A votre Service - 18 h 00 : Una Parolla Tanti Discorsi - 18 h 50 : Associ - 19 h 20 : Ci Ne Ma - 19 h 30 : Nutiziale - 19 h 40 : Una Parolla Tanti Discorsi - 20 h 35 : Makadam Kanibal - 22 h 10 : Grand Tourisme - 22 h 30 : Nutiziale - 23 h 25 : Autoroute Express - 0 h 00 : Nutiziale

## Mercredi 15 Mars

9 h 00 : Nutiziale - 9 h 10 : Jeunesse - 10 h 55 : Soheib Bendcheik, entre Courage et Tourments - 12 h 30 : Nutiziale - 12 h 40 : Una Parolla Tanti Discorsi - 13 h 35 : Ci Ne Ma - 14 h 30 : Infadels - 15 h 15 : Salon du Chocolat - 17 h 25 : Noob - 18 h 05 : Zikspotting - 18 h 20 : Grand Tourisme - 18 h 35 : Soheib Bendcheik, entre Courage et Tourments - 19 h 30 : Nutiziale - 19 h 40 : Paghjolu, les Bergers ne prendront pas le Maquis - 20 h 35 : La Vase Monte - 21 h 50 : Associ - 22 h 30 : Nutiziale - 23 h 20 : Una Parolla Tanti Discorsi - 0 h 00 : Nutiziale

## Jeudi 16 Mars

9 h 00 : Nutiziale - 9 h 10 : Jeunesse - 11 h 00 : Associ - 11 h 30 : Ci Ne Ma - 12 h 25 : Les Toqués du Sud - 12 h 30 : Nutiziale - 12 h 40 : Paghjolu, les Bergers ne prendront pas le Maquis - 13 h 35 : A votre Service - 13 h 50 : La Terre Vue du Sport - 14 h 30 : La Vase Monte - 17 h 25 : Noob - 17 h 45 : Ci Ne Ma - 18 h 00 : Associ - 18 h 25 : Una Parolla Tanti Discorsi - 19 h 20 : Zikspotting - 19 h 30 : Nutiziale - 19 h 40 : Associ - 20 h 10 : Matmatah - 22 h 15 : Autoroute Express - 22 h 30 : Nutiziale - 22 h 40 : Associ - 23 h 10 : Un Magicien chez Bambi - 0 h 00 : Nutiziale

## Vendredi 17 Mars

9 h 00 : Nutiziale - 9 h 10 : Jeunesse - 11 h 10 : Una Parolla Tanti Discorsi - 12 h 00 : Délire Sur le Net - 12 h 30 : Nutiziale - 12 h 40 : Salon du Chocolat - 13 h 20 : Un Magicien chez Bambi - 14 h 30 : Makadam Kanibal - 15 h 15 : Aiò à Di Speluncatu - 15 h 35 : Zikspotting - 16 h 20 : La Vase Monte - 18 h 35 : Paghjolu, les Bergers ne prendront pas le Maquis - 19 h 30 : Nutiziale - 19 h 40 : Una Parolla Tanti Discorsi - 20 h 35 : Ci Ne Ma - 20 h 50 : Infadels - 22 h 30 : Nutiziale - 22 h 45 : Soheib Bendcheik, entre Courage et Tourments - 0 h 00 : Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



# www.telepaese.corsica



# 28<sup>e</sup> Marathon d'Ajacciu

Championnats de Corse

## Dimanche 02 Avril 2017



- **MARATHON**
- **SEMI-MARATHON**
- **10 Km**

### Départ 10h Statue Marcaggi

Inscriptions sur [krono.corsica](http://krono.corsica)

Retrait dossards

0622652657 - 0495224265

le 1er Avril de 14h à 18h à la Mairie

[www.aspttajaccioathletisme.fr](http://www.aspttajaccioathletisme.fr)

le 31 Mars de 14h à 19h à DECATHLON

